



# Thônex

Dossier du président  
Séance du 21 novembre 2023

## Présences :

Messieurs Pascal Uehlinger  
Bruno da Silva  
Marc Kilcher

Maire  
Conseiller administratif  
Conseiller administratif

Monsieur Pierre Bickel

Président du Conseil municipal

Mesdames Alimi Masha  
Bersier Julie  
Mancini Françoise  
Menoud Jacqueline

Moro Virginie  
Munier Alexandra  
N'guessan Pélagie  
Raiola Laurence

## Messieurs

Bachmann Dimitri  
Bickel Pierre  
Boux de Casson Fabrice  
Calame Philippe  
Camuglia Joseph  
Germann Martin  
Knörr Stephen  
Loureiro Daniel

Noël Philippe  
Peyraud Alexandre  
Piguet Frédéric  
Ruppen Xavier  
Saudan Guy  
Stark Richard  
Thomas Sébastien  
Ventouras Thierry  
Wünsche Florian

## Excusés :

Messieurs Avigdor Daniel  
Nicolet Alain



## Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2023
2. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e de la commission économie publique en remplacement de M. Pierre Bickel, démissionnaire de la présidence
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Rapports des commissions
6. Motion « Pour plus de sécurité augmentons les effectifs de la Police municipale » du groupe UDC
7. Budget 2024
  - Nombre de centimes additionnels
  - Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens
  - Indemnités allouées aux conseillers·ères administratifs·ves et aux conseillers·ères municipaux·les
  - Budget de fonctionnement
  - Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts
8. Désignation des présidents·es, vice-présidents·es et suppléants·es pour les votations prévues en 2024
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'205'000.- pour la rénovation de la villa Vincent, av. Tronchet 13
10. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 511'300.- pour le versement d'une contribution 2024 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné aux subventions d'investissement des communes genevoises.
11. Propositions du Conseil administratif
12. Questions écrites
13. Propositions individuelles



## 14. Divers



**Le Président** souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance à 20h02.

**Mme Munier** annonce que MM. Avigdor et Nicolet s'excusent pour leur absence.

**Le Président** félicite Mme Moro et M. Noël pour leur civisme dans le cadre de la présentation sur le harcèlement sexuel qu'ils ont donné dans une classe du cycle d'orientation.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023

➤ **En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023 est accepté par 24 voix pour et 3 abstentions.**

## 2. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e de la commission économie publique en remplacement de M. Pierre Bickel, démissionnaire de la présidence

**M. Calame** annonce que le groupe Alternative propose Mme Jacqueline Menoud.

Nomination  
d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e  
de la commission économie publique en remplacement de  
M. Pierre Bickel, démissionnaire de la présidence

- Vu l'article 10, alinéa 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nouvelle répartition décidée au sein des commissions des membres du groupe Alternative,
- Attendu qu'il convient de nommer un·e président·e pour la commission économie publique en remplacement de M. Pierre Bickel, président,

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- De nommer Mme Jacqueline Menoud pour siéger en tant que présidente de la commission économie publique, en remplacement de M. Pierre Bickel.

➤ **A l'unanimité, le Conseil municipal nomme Mme Menoud à la fonction de présidente de la commission économie publique.**



### 3. Communications du bureau du Conseil municipal

- Courrier des parents d'élèves de l'école Marcelly - Inquiétude et mécontentement concernant les mauvaises conditions d'apprentissage à l'école en raison de la forte chaleur

**Le Président** annonce que ce document sera remis au service technique pour qu'il établisse si les allégations sont fondées ou non.

Famille parents de SP  
Ecole Marcelly  
MAIRIE DE THÔNEX  
Reçu le  
03 OCT. 2023

Aux membres du Conseil Municipal  
Mairie de Thônex  
Ch du Bois-des-Arts 58  
1226 Thônex

Thônex, le 26 septembre 2023

#### Aux Membres du Conseil Municipal de la Commune de Thônex

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal,

Nous vous écrivons en tant que parents d'élèves scolarisés à l'école Marcelly pour vous faire part de notre inquiétude et de notre mécontentement concernant les mauvaises conditions d'apprentissage à l'école en raison de la forte chaleur qui affecte tant nos enfants que leurs maîtres/maîtresses durant les périodes de mai à septembre.

Suite à diverses conversations entre parents d'élèves, nous avons appris que les responsables de la Commune de Thônex auraient déjà été sollicités à plusieurs reprises sur ce sujet et que, de toute évidence, des mesures minimales n'ont pas été prises concernant l'installation :

- \_de stores verticaux de type brise-soleil
- \_de ventilateurs de plafond
- \_d'une possibilité de courant d'air en modifiant certaines fenêtres (il n'y a aucune fenêtre à ouvrir dans les couloirs qui font face aux salles de classe)
- \_d'arbres en suffisance pour faire de l'ombre dans les espaces extérieurs, voire les classes du 1<sup>er</sup> étage (alors que le préau de l'école vient d'être refait)

Les températures atteintes durant ces mois de printemps-été ont été incompatibles avec une bonne concentration, même en respectant les consignes du DIP (pas d'écran le soir, heures de sommeil en suffisance, petit déjeuner et goûter sain) et en munissant nos enfants de gourdes et de vêtements légers.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il ne s'agit pas d'une situation qui se produit uniquement en temps de canicule (avec des pics de températures constatés de 39 degrés dans les classes !), mais il s'agit d'une situation qui se produit chaque année de mai à octobre, soit un tiers de l'année scolaire déjà. Ce danger ne va pas s'atténuer, il risque très probablement de se prolonger sur l'année scolaire et de s'aggraver en intensité selon le consensus scientifique quant au dérèglement climatique.



Il va de soi qu'en plus d'être délétère pour la santé de nos enfants et du corps enseignant, les températures atteintes affectent la qualité de l'enseignement et la capacité d'apprentissage, qui ne peuvent que se détériorer dans de telles circonstances. Ceci a pour conséquence supplémentaire d'empêcher la parité des chances des élèves en comparaison de ceux d'autres écoles de la commune (comme celle de Belle-Terre par exemple).

Nous, ainsi que nos enfants, avons besoin que des solutions soient mises en œuvre immédiatement et il nous semble impératif que la commune prenne l'initiative de communiquer promptement et clairement sur ce sujet aux parents dont les enfants sont scolarisés à l'école Marcellly.

En vous remerciant de l'attention que vous avez apportée à ce courrier, nous vous adressons, Chers Membres du Conseil Municipal, nos meilleures salutations.

Parents d'élève de classe de S...P, classe de ...D...Vigliano.....

Signatures:

Youness YAGHCHA  
~~R. QUIRET~~  
 Babayeva  
 KURITZH.  
 S. Vergne Gartner  
 Pshemaliscu  
 Mehli JF. Mehli  
 Biondi  
 P. Pereira  
 P. Pereira  
 F. Buz

Copies : Monsieur Forgnone, directeur, école Marcellly  
 Mme Biondi, infirmière répondante SSEJ, école Marcellly  
 Médecin répondant du SSEJ, rue des Glacis de Rive 11, 1207 Genève



- Lettre de M. et Mme Soulier du chemin des Deux Communes – Plaintes Place Graveson

**Le Président** mentionne que d'autres lettres – en plus de celle de M. et Mme Soulier – au sujet de gênes causées à proximité de la Place Graveson ont été reçues. Elles se plaignent du bruit causé par la présence de jeunes pendant de longues heures qui utilisent des feux d'artifice et font détonner des tirs de mortier. Ce sujet devra probablement être traité dans une future commission.

M. M. Soulier  
Chemin des Deux Communes 27  
1226 THONEX.

Faita Thonex  
Le 10.10.2023

Madame, Monsieur,

Actuellement locataire au chemin des Deux Communes depuis 2018, nous avons constaté que depuis 2 ans, le quartier et notamment la Place Graveson se dégrade.

En effet, une bande de jeunes a pris possession des lieux (juste derrière le DENNER). Au début, ils faisaient la fête un peu fort et tard le soir... mais depuis cet été, ils s'amuse avec des tirs de mortier, feux d'artifice et font des tours de scooter et voiture sur le parking de la résidence.

Un soir alors que nous étions sur notre balcon au 6ème, les étincelles ou flammèches de ces feux ont montés jusqu'à chez nous. Cela aurait pu faire des dégâts s'il y avait eu quelque chose d'inflammable.



Nous avons deux garçons de 7 et 10 ans,  
mon mari travaille tout le soir et notre  
tand, nous ne nous voyons pas en réalité.  
Dès 18h00 ces jeunes sont là et restent tout  
dans la nuit.

Il devient urgent de faire quelque chose car  
nous n'arrivons pas à dormir et avons peur pour  
notre sécurité.

En espérant que ce courrier trouvera une  
oreille attentive.

J'ajouterais que depuis que les salutistes  
ont été enlevés sur le parking de voitures et  
autres scooters volent à vive allure et  
j'ai peur pour nos enfants.

Bien cordialement

M. Zouli  




- Association du Hameau de Villette - Assemblée générale du lundi 20 novembre 2023

**Le Président** s'est rendu à l'Assemblée générale de l'association du Hameau de la Villette. Il a été impressionné par le nombre de membres et la qualité de cette assemblée menée de main de maître par M. Boux de Casson.



Monsieur Pierre Bickel  
Président du Conseil municipal de Thônex

Chemin du Bois-des-Arts 58,  
1226 Thônex

Thônex, le 27 septembre 2023

**Concerne : Association du Hameau de Villette  
Assemblée générale du lundi 20 novembre 2023**

Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Cher Pierre,

Par la présente nous souhaitons vous convier à assister à notre Assemblée générale

**Mercredi 20 novembre 2023 à 19h00  
à la Salle Louis Valencien**

A cette occasion, Messieurs Christian ZUMKELLER (Directeur de projet Eaux Usées, SIG) et Frédéric Giraud (Directeur Activité Eaux Usées, SIG) effectuerons une présentation sur les travaux en cours :

**Refonte et extension de la STEP de Villette.**

Messieurs Christian ZUMKELLER et Frédéric Giraud répondront aux questions que suscite ce chantier qui est en cours d'achèvement.

Cette assemblée est également l'occasion de discuter de certaines préoccupations que peuvent rencontrer les habitants du Hameau. Ainsi, votre participation permettrait de répondre aux éventuelles questions des membres de l'Association.

En espérant que vous pourrez vous joindre à nous, recevez, Monsieur le Président du Conseil municipal, cher Pierre, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de l'Association

  
Fabrice Boux de Casson  
Président



#### 4. Communications du Conseil administratif

- Rénovation piscine

**M. Uehlinger** rappelle qu'un crédit pour la rénovation piscine a été voté. Il informe de plusieurs surprises dans l'avancées des travaux qui feront l'objet d'une demande de crédit supplémentaire lors de la séance de Conseil municipal de décembre. Tout d'abord, les deux premières lignées de catelles n'ont pas tenu malgré la colle. Les catelles jusqu'en bas ont donc dû être décollées, ce qui n'était pas simple sachant que des précautions supplémentaires en lien avec l'amiante devaient être prises. Ensuite, les grilles d'écoulements ont dû être enlevées et remplacées ; cela n'était pas prévisible en avance.

- Soirée des dix ans de la culture

**M. Uehlinger** déplore que seules trois sur vingt-sept des conseillers·ères municipaux·ales aient répondu présents·es à la soirée des dix ans de la culture. Il estime que par respect par rapport aux gens qui travaillaient à l'organisation de cet évènement il aurait au moins fallu répondre non, d'autant plus que des relances ont été envoyées et que ce n'est pas la première fois que ce genre de rappel doit être fait auprès des membres du Conseil municipal. De plus, ces places avaient été réservées et n'ont pas pu être accordées à d'autres personnes intéressées. M. Uehlinger va laisser le Bureau discuter des mesures à prendre à l'avenir. Par exemple, les personnes qui ne répondent pas ou pas dans les délais pourraient être considérées comme absentes.

**M. da Silva** souhaite la bienvenue aux personnes présentes et au public. Il remercie les conseillers·ères municipaux·ales qui étaient présents·es lors de la soirée des dix ans de la culture.

- Thô-Noël

**M. da Silva** rappelle l'organisation d'une édition spéciale de Thô-Noël qui aura lieu sur deux jours pour la première fois. Elle débutera le vendredi après-midi avec un marché de Noël et se prolongera jusqu'au samedi soir. Le samedi aura lieu dans sa version traditionnelle avec un marché de commerçants·es dans des chalets sur la place de Graveson et la participation d'associations. Le comité des fêtes est chaleureusement remercié pour son engagement constant en faveur des manifestations communales.

- La Fête de l'Escalade

Les élus·es sont conviés·ées à faire partie des bénévoles de la soirée et surtout à participer au cortège de la Fête de l'Escalade aux flambeaux en musique avec les enfants de la commune.



- Séances de sensibilisation auprès de jeunes du Cycle du Foron

**M. da Silva** poursuit sur les points relatifs à la cohésion sociale.

A la suite des évènements dramatiques du mois de mai dernier, une campagne de sensibilisation a été lancée avec les partenaires du réseau social communal dans les cycles d'orientation pour sensibiliser les jeunes à la réalité des évènements qui ont été vécus. Des journées de sensibilisation auprès des jeunes au Cycle du Foron ont eu lieu et ont eu un franc succès.

- Ouverture du local 96 rue de Genève

Le local 96 rue de Genève a ouvert ses portes et c'est un franc succès d'après les chiffres de fréquentation. Un partenariat avec l'association La Manivelle a aussi été lancé. L'association occupe une partie de ces lieux et garantit une certaine mixité du public et permet de créer un lien intergénérationnel.

- Ferme urbaine éphémère

La ferme urbaine au parc François-Auguste Châtrier au mois d'octobre a été un franc succès au-delà des espérances : près de 3'500-4000 personnes ont été présentes sur les cinq jours. C'était censé être un évènement unique mais M. da Silva souhaiterait mener une réflexion avec la commission culture et manifestations pour discuter d'un avenir de cette manifestation.

- Chiffres sur les excès de vitesse

**M. Kilcher** partage les communications liées à la sécurité.

Le tronçon des 30 km/h devant l'École Belle-Terre a été analysé pendant une semaine. Il a été constaté 24.88% de dépassements de vitesse, ce qui est dans la norme comparé à d'autres axes routiers. Il y a eu 13'000 passages de voiture sur cet axe en une semaine.

- Séance de sensibilisation à la sécurité pour les habitants·es

Une séance de sensibilisation et d'information a été organisée le 18 novembre avec l'Association Moillesulaz-Foron pour les habitants·es de la commune concernant les cambriolages, les enjeux sécuritaires, les réflexes de signalement à avoir en cas de problèmes avérés ou potentiels. L'objectif serait de poursuivre ces présentations avec d'autres associations d'intérêts par carrefour pour présenter les îlotiers·ères de police municipal assignés·ées à chaque quartier en question.



- Poste de chef-fe de la police municipale

Le poste de chef-fe de la police municipale a été ouvert au concours et seize dossiers de candidatures ont été reçu et sont en train d'être examinés. Un plan pour l'année prochaine doit être établi sous la direction de la future personne ayant le rôle de cheffe de poste. En outre, la police municipale recrute partout et une campagne d'affichage est développée dans tout le canton.

- Thônex ville fleurie 2023

Thônex est la ville la plus fleurie de 2023. *Applaudissements*. Un panneau à ce propos, offert par l'Association des responsables des espaces verts du canton, a été ajouté à l'entrée des bâtiments de la Mairie. **M. Kilcher** félicite l'équipe ayant travaillé dur pour gagner ce titre.

- Rocades dans les commissions

Il y a eu plusieurs rocades dans les commissions. **M. Kilcher** présente donc ses excuses au président de la commission d'économie publique dont la prochaine séance de commission a été repoussée à l'année prochaine.

- Grève des fonctionnaires et du GIAP

Le GIAP subira prochainement la grève des fonctionnaires, mais assurera un service minimum pour l'accompagnement des enfants durant les repas de midi et au sortir de l'école.

- Forum des entreprises

Le 2 novembre a eu lieu le Forum des entreprises. Les Trois-Chênes se sont associées pour ce forum qui touche un bassin de 400 entreprises. 34 entreprises ont été annoncées mais seules 15 sont finalement venues au Forum. Il s'agit d'un taux d'absentéisme élevé.



## 5. Rapports des commissions

- **M. Guy Saudan, Président de la commission cohésion sociale**

*La séance du 19 septembre 2023*

Lors de cette commission d'attribution en présence de notre CA M. da Silva et de la cheffe du service de cohésion sociale Mme Dahan, nous avons validé les aides pour la Jeunesse, pour l'Humanitaire et pour le Social.

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 2 mai 2023
2. Examen des dossiers et attributions des aides sociales et humanitaires

Jeunesse

- L'augmentation de l'aide à Hôpiclowns à CHF 5'000.- est acceptée par 3 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.
- Le montant total de CHF 23'000.- (sur CHF 30'000.-) pour la Jeunesse est accepté par 5 voix pour et 1 abstention.

Humanitaire

- Un montant de CHF 70'000.- est attribué à la FGC pour 5 associations (CEAS, ASVD, IRHA, Helvetas et UTA). Le résultat du vote est de 3 voix pour et 3 abstentions.
- Le montant total de CHF 41'000.- (sur 5CHF 5'000.-) pour les autres aides humanitaires est validé par 4 voix pour et 2 abstentions.

Social (arrivée tardive d'un commissaire à 18h55)

- L'augmentation de l'aide à l'Université populaire à CHF 3'000.- est acceptée. Le président a départagé un vote de 2 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.
- Le montant total de CHF 110,000.- (sur 110'000.-) pour les actions sociales est accepté par 5 voix pour et 2 abstentions.

3. Divers



- **M. Stephen Knörr, Président de la commission sécurité publique**

*La séance du 21 septembre 2023*

Les membres de la commission de la Sécurité étaient convoqués, pour leur séance du 21 septembre 2023, au poste de Douane de Moillesulaz. La séance s'est tenue en présence de M. Marc Kilcher Conseiller administratif, du Major Claret, chef de poste rive gauche nouvellement nommé « niveau local rive gauche » et de son adjoint le 1er Lieutenant Guttodoro. Était également présent le Sergent major Alexandre Quinodoz.

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. 18h30 : Accueil sur le poste de douane de Moillesulaz et présentation de l'infrastructure

Le 1er Lieutenant Guttodoro présente les locaux en utilisant la thématique de l'accueil et le contrôle d'une personne. Première salle, zone de fouille, avec les salles d'auditions, suivie par la zone de rétention et les cellules. Sur le même niveau, les bureaux d'enquêtes ainsi que celui où sont effectuées les recherches plus poussées (faux documents, substances illicites, etc.) avec les moyens techniques idoines. Le poste de Moillesulaz à la particularité d'être un « poste formateur », une salle de classe se trouve à l'étage, salle dans laquelle se rendent les commissaires pour le point 2.

2. 18h45 : Présentation du Niveau Local, Rive Gauche et questions à la salle de réunion de Mllaz

Le Major Claret présente la réorganisation du Corps des Gardes-Frontière (Cgfr) en Office Fédéral de la Douane et de la Sécurité (Ofdf). Il décrit les différentes tâches et missions des gardes-frontières devenus douaniers, les méthodes de travail, la collaboration avec leurs collègues français, la Police, les problèmes rencontrés comme le manque d'effectifs, puis expose des cas pratiques qu'il étaye avec des statistiques et des photos de saisies. Le Major Claret ajoute des précisions concernant les prérogatives du personnel de Ofdf qui peuvent suivant les délégations varier d'un canton à l'autre. Par exemple dans le Valais les douaniers sont cantonnés aux contrôles frontières alors qu'à Genève des prérogatives de police leur ont été données. Ils peuvent donc conduire certaines enquêtes. Au jeu des questions, il ressort, les inquiétudes des commissaires pour la sécurité des thônésiennes et thônésiens ainsi que des précisions sur le profilage des personnes contrôlées, basé sur le renseignement et l'expérience.

3. 19h45 : Présentation par le Sergent major Quinodoz de la police municipale « Période estivale – état des lieux »

Le Sergent-major Quinodoz présente de façon exhaustive, les événements survenus durant l'été. Il explique les diverses réponses apportées par notre Police municipale aux nombreuses sollicitations des citoyens·nes et habitants·es. Il énumère les problèmes et contraintes rencontrés. Le Sergent-major Quinodoz fournit encore des précisions en rapport avec les tristes faits divers qui ont marqués notre commune. L'exposé fort ludique était accompagné de projections statistiques et de photos d'exemples dont une ressortait particulièrement, celle du couteau saisi sur un mineur.



4. Approbation du procès-verbal du 13 juin 2023 par 5 oui et 2 abstentions
5. 20h15 : Discussions et apéritif à la salle de repos de Mllaz offert par l'Ofdf

### La séance du 10 octobre 2023

La séance s'est tenue en présence de M. Julien Niklaus Secrétaire général, remplaçant M. Marc Kilcher Conseil Administratif qui s'est excusé. Etaient également présent le Sergent major David Di Chiara, le Caporal Julien Pavoni de la Police cantonale de proximité ainsi que le Sergent-major Alexandre Quinodoz de notre Police municipale.

#### Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

##### 1. Présentation générale du service Police cantonale de Chêne

Le Sgtn Di Chiara explique qu'au poste de Chêne cohabitent deux unités : la police de proximité et la Police Secours.

La Police secours dispose, avec les cadres, de 35 agents-es. Ils-elles sont engagés-ées pour répondre aux réquisitions et aux urgences. Ils-elles interviennent 7j/7 et 24h/24. Le secteur comprend quatre communes où patrouillent deux véhicules et quatre agents-es lorsqu'ils ne sont pas sollicités ailleurs sur le canton.

La Police de proximité dispose, normalement, avec les cadres, de 6 agents, soit deux enquêteurs de sécurité publique qui travaillent en civile, deux enquêtrices en charge des procédures pénales et actuellement un îlotier. Ils collaborent avec le secteur de la Pallanterie qui va d'Hermance à Thônex et comprend dix agents-es, cadres compris. Les horaires couvrent du lundi au vendredi de 1100 h. à 1900 h. La Police de proximité peut être engagée sur toute la rive gauche.

La Police de proximité est régie pour une durée de trois ans par la PCC (Politique Criminelle Commune) édictée par le Procureur général et la Cheffe de la Police qui définissent axes et priorités.

Pendant la journée et en fonction des effectifs disponibles, des patrouilles et des points de contact destinés à marquer une présence, sont organisés. Lorsqu'une problématique est identifiée une collaboration est conduite avec les APM. Des réunions hebdomadaires sont organisées avec les APM. Des échanges trimestriels ont lieu avec les Chefs de corps APM et les Gardes-Frontières. Des opérations mixtes sont montées avec les Polices françaises.

Sont également organisée des réunions avec les autorités communales, les travailleurs sociaux hors murs, la Direction des établissements scolaires y compris le cycle du Foron, les régies, concierges et commerçants.

##### 2. Statistiques du secteur

Le Sgtn Di Chiara présente sur le front de la criminalité, le point de la situation en 2023 pour Thônex. Il précise quels sont les outils de travail qui lui ont permis de dégager ces statistiques. Ces dernières comprennent les diverses catégories de crimes, délits et incivilités que l'on rencontre à Thônex. Un powerpoint est disponible.



### 3. Questions générales

Dans le « jeu » des questions de ce point, il ressort que la situation à Thônex est plutôt satisfaisante, les services de Police n'ayant pas été sollicité plus que les années précédentes.

Aux questions demandant les possibilités de comparaisons avec d'autres communes frontalières avec les années précédentes et si les problématiques thônésiennes se retrouvent ailleurs dans le canton de Genève, il est répondu que l'outil statistique ne permet pas les comparaisons et qu'il faudrait s'adresser au service spécialement dévolu à la tenue des statistiques.

Un commissaire constate que les statistiques présentent une situation idyllique en décalage avec les constatations de la population, une remarque est également formulée concernant la présence policière le soir et en fin de semaine, la hiérarchisation des urgences, la problématique des effectifs. Il est répondu que les effectifs dévolus à Thônex ne sont pas toujours « sur zone » que la problématique relative aux bruits est par exemple pas prioritaire, que les points de contacts organisés par la Police secours dépendent des disponibilités des patrouilles.

Aux questions se rapportant à l'îlotage, l'îlotier·ère précise qu'il·elle est chargé·e de faire le lien entre les intervenants·es de tous bords, APM, TSHM, Police, corps enseignant etc. Les relations entre la Police de proximité et les Polices municipales sont plus étroites, des séances sont organisées ainsi que, face aux problématiques, des patrouilles ou interventions mixtes. Toutefois, l'îlotier·ère doit s'occuper du traitement des affaires pénales ce qui représente une charge monumentale mais précise que les Polices municipales sont souvent les yeux de la Police cantonale et remontent moult informations.

Le rôle des parents et leurs responsabilités sont abordés, ainsi que l'aide des caméras de vidéoprotection qui en Suisse contrairement à la France ne permettent pas une verbalisation directe.

Face à l'inquiétude formulées par des commissaires, il est précisé que les jeunes n'ont pas de défiances envers les autorités ou la Police, que tout a été mis à plat avec les TSHM, que pour améliorer les choses il faut certes augmenter les effectifs mais aussi un mixte de tout ! L'ouverture d'un nouveau local va dans ce sens et est un atout.

Un « Divers » qui ne figure pas à l'ordre du jour est ajouté et M. Avigdor qui évoque l'organigramme de l'Administration.

### 4. Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2023 par 4 voix pour et 2 abstentions.

La séance est levée à 19h45.



• **M. Martin Germann, Président remplaçant de la commission espaces publics**

*La séance du 3 octobre 2023*

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2023
2. Projet d'aménagement du cimetière (adaptation suite à la commission du 8 juin 2023) par le bureau Avis-Vert

Un projet d'aménagement du cimetière vise à augmenter le nombre de places de concessions, à améliorer l'accessibilité ainsi que l'entretien de cet espace et à végétaliser davantage le site. Sa réalisation est prévue en trois phases. La première donne une priorité à la végétalisation du site grâce au réaménagement des axes piétonniers, la seconde à l'augmentation du nombre des concessions et la troisième à l'intégration du site dans l'espace public. L'administration a proposé à la Commission la réalisation de la première phase avec deux variantes de revêtement des cheminements, la première avec des graviers stabilisés renforcés ainsi que des bordures en granit et la seconde avec des dalles en béton engazonnées sans bordure.

Par 4 voix pour et 2 abstentions, la Commission a préavisé favorablement de choisir la première variante de la première phase du projet.

A l'unanimité, la Commission a ensuite préavisé favorablement la première phase de ce projet d'aménagement du cimetière, en soulignant expressément dans le dispositif de sa délibération, l'importance de favoriser autant que possible la récupération des matériaux existants et de plébisciter, de préférence, des essences européennes.

3. Suppression d'une levée d'ordures ménagères en zone péri-urbaine (proposition de phase test) par M. Guillaume Jalley du service de l'espace public

Pour atteindre l'objectif fixé par le Canton de réduire la quantité des déchets incinérables à 160 kg par habitants et par an et inciter les habitants à adopter de meilleures habitudes de tri, compte tenu de l'importance de l'offre de différents services de collectes à Thônex, l'administration communale prévoit de tester la suppression de la collecte hebdomadaire le vendredi des ordures ménagères à domicile dans la zone péri-urbaine du sud de la Commune, durant le 1er semestre 2024. La réalisation de ce projet comprend des courriers préalables d'information à la population concernée.

Consultée sur ce projet, la Commission en a discuté le principe et les modalités.

Par 4 voix contre une et une abstention, la Commission a préavisé favorablement le projet de phase test pour la suppression d'une levée d'ordures ménagères en zone péri-urbaine.

Par 5 voix et 1 abstention, la Commission a recommandé d'effectuer un sondage auprès des citoyens concernés par la phase test à l'issue de celle-ci.

4. Divers



- **M. Daniel Loureiro, Président de la commission urbanisme**

*La séance du 19 octobre 2023*

La séance s'est déroulée en présence du personnel communal, des Services Industriels de Genève (M. Gerometta, M. Pavesi et M. Boichat), ainsi que de l'État de Genève (M. Roosens) et ses mandataires de la société Planeo Conseils (M. Bollard et M. Surply).

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Présentation du concept d'éclairage communal par les SIG (inclus projet trame noire)

Lors de la présentation de M. Gerometta des SIG, nous avons commencé par avoir un état des lieux du réseau d'éclairage publique ainsi que de sa consommation. Ensuite, leur travail pour la commune de Thônex nous a été présenté, il a consisté à classifier les différents types de voies de circulation afin de pouvoir ensuite déterminer lesquelles pourraient être allumées ou éteintes. Trois modes de fonctionnement d'extinction nocturne nous ont été expliqués, allant de 35% à 70% d'économie d'énergie. Actuellement, la commune de Thônex expérimente le principe de la trame noire, qui est un mode d'extinction nocturne entre 1h et 5h, un retour sera fait une fois la période d'essai terminé.

2. Présentation du projet d'extinction du réseau cantonal (par le Canton)

La société Planeo Conseils, mandatée par le canton, nous a fait une présentation de leur projet d'extinction du réseau cantonal appelé « OptimaLux ». Ce projet consiste dans un premier temps à faire une extinction complète de tout le réseau de lumière du territoire. Ensuite, seuls les points ou les fragments de routes qui nécessitent un éclairage nocturne seront rallumés. L'application de ce système se fait de façon très simple, elle consiste à retirer le fusible du luminaire pour l'éteindre. Cela a pour avantage de pouvoir rapidement et simplement remettre un luminaire en route ou l'éteindre selon les besoins, ce qui est peu onéreux. Une période d'essai pourrait être mise en place afin de pouvoir déterminer quels sont les points lumineux à conserver ou à démanteler sur le long terme.

3. Présentation de la proposition de coordination entre Canton et Commune (par le service technique)

Le service technique de la commune a relevé tous les passages piétons qui nécessiteraient un éclairage, selon la stratégie du canton. Diverses discussions ont eu lieu entre les commissaires afin de définir la stratégie pour l'extinction nocturne de l'éclairage.

A l'unanimité, soit avec 6 voix pour, la commission encourage le Conseil administratif à appliquer le projet d'extinction proposé par le canton et à revenir avec un projet définitif.

4. Approbation du procès-verbal du 7 mars 2023 par 5 oui et 1 abstention.

5. Divers

La séance a été levée à 20h50.



• **M. Pierre Bickel, Président de la commission auditions, communications**

*La séance du 1<sup>er</sup> novembre 2023*

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2022
2. Audition d'une délégation d'habitants de Thônex signataires de la pétition intitulée « Les habitants de Thônex 1226 demandent l'amélioration du parc pour enfants et pour la jeunesse place Graveson »

Audition d'une délégation de quatre personnes concernant la demande signée par 34 habitants-es du périmètre de la place Graveson, concernant en particulier le parc pour les enfants et les nuisances occasionnées par des jeunes mais aussi des personnes plus âgées sur la place Graveson.

Dans un premier temps, la parole est donnée aux quatre représentants-es, qui s'expriment longuement, puis aux questions que leur posent les conseillers-ères présents-es. Il leur est conseillé de se constituer en association ou de rejoindre une déjà existante.

Dans une 2e partie, sans ces quatre représentants-es, la commission estime qu'il est important, en temps utile, d'adresser une réponse à ces habitants-es. Les commissions sociale, sécurité ou espaces verts pourraient se pencher sur les points soulevés, d'une manière conjointe ou séparément.

3. Divers

• **M. Philippe Calame, Président de la commission des finances (cf. infra point 7)**

*La séance du 7 novembre 2023*

Présents-es :

8 commissaires sur 8

M. Julien NIKLAUS, Secrétaire général

M. Michel ZEDER, Secrétaire adjoint en charge des finances M. Frédéric GIROUD, responsable comptabilité

M. Pascal UEHLINGER, Maire

M. Bruno DA SILVA, Conseiller administratif

M. Marc KILCHER, Conseiller administratif



## Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2023 : Par 6 oui, soit à l'unanimité, le PV est accepté.
2. Examen du budget 2024
  - Nombre de centimes additionnels
  - fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens
  - indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux
  - budget de fonctionnement
  - autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts

Les grandes lignes du budget 2024 sont présentées, soit :

- Budget à l'équilibre de CHF 62'587.-
- Les augmentations de poste en interne (voir budget) et dans les structures externes subventionnées, l'indexation des salaires au coût de la vie et les mécanismes salariaux usuels
- La participation des communes genevoises via les péréquations avec une augmentation de près de CHF 7 millions
- Les recettes fiscales des personnes physiques en stagnation au contraire des personnes morales dont les montants augmentent.
- Une insuffisance d'autofinancement des investissements prévus imposant de nouveaux emprunts dont la somme devrait atteindre les 89 millions à fin 2024

Après analyse page par page et ligne par ligne, réponses aux questions posées, un seul amendement est soumis au vote par l'administration :

- page 12, rubrique 1506.361, augmentation de CHF 5000.- pour un nouveau total de CHF 1'042'109.-, pour tenir compte de l'ajustement 2023 à payer en 2024.

Le budget tel que soumis au vote du Conseil municipal est celui qui découle de cet amendement voté.

- L'ensemble des votes sur les questions budgétaires et le budget dans son ensemble ont été acceptés à l'unanimité soit 7 voix.

La commission relève que l'agenda du budget est extrêmement serré avec les derniers chiffres de l'AFC reçus il y a peu, les vacances scolaires et les délais d'approbation pour permettre à l'administration d'être prête au 1er janvier et se demande si on ne devrait pas adapter légèrement dès 2024 d'une semaine le délai de traitement (et donc la date du CM) pour que tous puissent travailler sereinement.



3. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'205'000.- pour la rénovation de la villa Vincent, av. Tronchet 13

Cette bâtisse classée doit être rénovée de manière lourde afin de permettre à son utilisation et de lui redonner son cachet d'origine. L'usage final des locaux n'est pas encore défini. La commission préavise à l'unanimité cette demande de crédit.

#### 4. Divers

Le débat général sur les finances de la commune se poursuit avec notamment la notion de la dette de plus de 80 millions pour laquelle il faudra bien dégager des budgets fortement bénéficiaires pour en permettre le remboursement.

La séance est levée à 20h20.

- **Mme Julie Bersier, Présidente de la commission travaux, bâtiments (cf. infra point 9)**

#### La séance du 5 septembre 2023

En présence de M. le Maire Pascal Uhelinger, De Madame Kierman et de Messieurs Fortuna et Poncioni

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2023 par 4 oui et 3 abstentions
2. Mise aux normes des revêtements des places de jeux des écoles et des parcs publics

M. Poncioni indique qu'il y a 14 places de jeux sur la commune, la commune est bien évidemment responsable de toutes les installations et surtout de la sécurité. Un bureau a été mandaté et ce dernier a constaté que 4 places de jeux ne répondent plus aux normes. Les travaux proposés réduiraient les risques de chutes pour les enfants. Les places de jeux concernées par cette mise aux normes sont l'école du Bois-des-Arts, l'école Marcelly autour du bateau, les sols de l'école Adrien-Jeandin et le parc Gignoux situé derrière la salle des fêtes. M. Poncioni termine sa présentation en indiquant que plusieurs jeux sont vétustes et qu'il est nécessaire d'effectuer ces travaux. Le coût est d'environ Fr. 225'000.-. Le point est voté et il y a 6 oui et 1 abstention

#### 3. Villa Vincent, présentation de la suite des études

Présentation de M. Fortuna qui indique que ce sujet fait suite à l'obtention de l'autorisation de construire accordée il y a 1 mois. Il rappelle l'historique de cette villa construite en 1933. C'est 3 groupes d'étudiants-es de l'HEPIA qui a pu travailler un semestre sur ce projet de rénovation. Nous avons pu voir une présentation d'images de synthèse sur ces futurs travaux.



Le conseiller administratif a décidé qu'au vu de l'accroissement de l'administration et celui des demandes par rapport au guichet communal de faire une réception au rez-de-chaussée de la villa pour avoir un portail unique. Au 1er étage, il y aura des bureaux destinés à l'administration, des postes volants. Les travaux devraient se terminer au printemps 2025. Vote oui à l'unanimité

#### 4. Pose de photovoltaïques sur trois bâtiments

Mme Kierman indique que les trois prochains bâtiments concernés par l'installation de panneaux solaires sont l'école Marcellly, l'école du Bois-des-Arts et le centre de voirie. La pose de ces derniers se fera en 2024. La somme de Fr. 350'000 pour la voirie pour 471 panneaux. La somme de Fr. 250'000.- pour le Bois-des-Arts et la somme de Fr. 357'000.- pour 510 panneaux à Marcellly. La durée de vie des panneaux est d'environ 25 ans et sont amortis comptablement sur 10 ans. Vote oui à l'unanimité.

Fin de la séance à 19h40.

- **M. Xavier Ruppen, président de la commission écoles, jeunesse, sports**

*Ce rapport n'est pas présenté oralement lors de la séance de Conseil municipal.*

#### La séance du 14 novembre 2023

En présence de M. Kilcher, conseiller administratif.

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023 à l'unanimité
2. Information sur les subventions : Présentation par M. Michel Sauthier, directeur du CSSM.

Une demande de transmission au membre de la commission des PowerPoint de la présentation est transmise.

3. DT 196 – Terrain C : Rénovation, optimisation et réaménagement du triangle des gardiens.

Un préavis favorable est donné à l'unanimité pour l'exécution du projet sur la base du devis prévisionnel présenté.

4. DT 199 – Zone piste d'athlétisme : Rénovation, optimisation des espaces et modernisation des équipements sportifs.

Un préavis favorable est donné à l'unanimité pour un crédit d'étude sur la base du devis prévisionnel présenté.

5. Pas de divers.



## **5. Motion « Pour plus de sécurité augmentons les effectifs de la Police municipale » du groupe UDC**

### **Exposé des motifs**

**Le Président** cède la parole à l'auteur de la motion, **M. Knörr**, pour qu'il donne lecture de l'exposé des motifs de la motion du groupe UDC.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers municipaux,

Voilà une motion qui se suffit à elle-même. En effet, est-il vraiment utile d'exposer les motifs de cette dernière ? Ils sont connus même jusqu'au fin fond de la Suisse alémanique. Ils ont eu les honneurs des médias et même leurs émissions dédiées.

Depuis des années, nous avons pratiqué la « sieste réparatrice » alors que notre lit était en feu. Mais nous disposons d'une excuse imparable.

Nous avons été bercés par des dogmes bien-pensants... Dogmes colportés par ceux qui avaient tout intérêt à ce que la situation perdure. Leurs discours étaient bien rodés « Il ne s'agit pas d'insécurité juste d'un sentiment d'insécurité dû à quelques rares incivilités, que les fachos et les attardés montent en épingle ».

Maintenant que ce sentiment d'insécurité, après s'être gavé de mensonges et de complaisances coupables, nous a explosé en plein visage, une fois la poussière retombée c'est bien de délits puis de crimes qu'ils s'agissaient...

Lorsque des personnes âgées n'osent plus sortir de chez elles, lorsque des adolescentes calculent leurs itinéraires, comme on organise un trek en Alaska afin d'éviter certaines heures, certains endroits, lorsqu'il n'est plus possible de laisser les enfants jouer dehors et lorsque la criminalité devient l'unique sujet de conversation, impossible d'occulter la vérité, même si certaines couleurs politiques s'y essaient encore !

Notre marge de manœuvre est faible, mais il y a une attente de nos concitoyens à laquelle nous pouvons répondre facilement. Nombreux sont celles et ceux qui réclament plus de présence policière dans les rues. Il est possible d'augmenter cette présence en rationalisant mais la méthode la plus efficace est bien celle d'augmenter les effectifs de notre Police municipale.

C'est pourquoi nous espérons que vous ferez bon accueil à cette motion.

### **Motion**

Motion déposée par le groupe UDC  
« Pour plus de sécurité augmentons les effectifs de la Police municipale »

#### **Considérant :**

- Nos APM, du fait de leur fonction de Police de proximité, du peu de disponibilités des effectifs de la Police cantonale, sont régulièrement les primo-intervenants.
- Nos agents sont fréquemment confrontés à des bandes organisées et qu'un binôme d'APM est insuffisant pour faire face à une foule hostile.



- Que les individus qui composent ces bandes sont des multirécidivistes violents qui dans leur majorité, sont porteurs d'armes dites froides ou d'armes par destination.
- Les légitimes craintes de nos citoyens, habitants, souvent raillés, injuriés, menacés par les membres de bandes, de se voir un jour molestés par eux.
- Les interpellations de ces mêmes citoyens, habitants, qui désirent voir plus souvent les APM dans nos rues.
- Les innombrables tâches administratives, corolaires des nouvelles prérogatives des APM qui maintiennent ces derniers derrière leur bureau plutôt que dans la rue.

Le vote à l'unanimité de la commission de sécurité du 13 juin 2023.

demande au Conseil administratif:

Par 3 voix pour, 16 voix contre et 5 abstentions

1. D'initier dans les plus brefs délais une campagne de recrutement afin d'atteindre à l'horizon 2026 le ratio d'un Policier municipal pour mille habitants.
2. De privilégier, dans le cadre de ce recrutement, la filière de l'Ecole de Formation des Polices municipales.

## **Discussion**

**M. Kilcher** a pris bonne note de cette motion mais estime que le dépôt de celle-ci est clairement lié aux élections de 2025. Il se souvient de la motion similaire déposée par l'UDC en 2012 qui demandait dix agents·es de police municipale supplémentaire. M. Kilcher est dubitatif quant à la forme de cette motion qui est à remettre en question sachant que M. Knörr, l'auteur de cette motion, est lui-même agent de police municipale. On peut donc y voir une « défense de la corporation ». De plus, sur le fond, M. Kilcher espère que le Conseil municipal saisira les enjeux qu'il a déjà discuté durant l'été et continuera d'avoir une vision sobre et unanime pour répondre aux nombreuses sollicitations des médias et des concitoyens·nes. La solution aux problématiques communales sera trouvée par la commission dédiée à la réponse policière et sociale dont la première séance est agendée pour la fin du mois. En effet, le Conseil municipal cherche déjà à trouver la meilleure réponse face aux enjeux sécuritaires et à l'accompagnement dans la rue face à la situation intolérable et dramatique de cet été. Cependant, la motion de ce jour vient à mi-chemin avant la discussion de la commission dédiée à la fin du mois et paraît déplacée, opportuniste, polémique, politique et basement orientée vers les enjeux électoraux de 2025.



M. Kilcher demande donc à l'UDC de retirer cette motion et laisser travailler la commission dédiée qui va discuter des ambitions sécuritaires et sociales souhaitées pour la commune. Après cette séance-là, l'UDC pourra lancer sa campagne. Entre temps discuter de cette motion reviendrait à polluer le débat d'après M. Kilcher, alors que tous les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif avaient discuté et décidé que la réponse politique de la commune de Thônex aux événements de cet été devait apporter des solutions sous deux volets sécuritaire et préventif. Le but étant donc aussi l'accompagnement des populations qui sont désœuvrées et – dans certains cas extrêmes – dans l'incivilité permanente.

**M. Noël** communique la prise de position du groupe de l'Alternative. Il indique que M. Kilcher a déjà présenté un certain nombre d'enjeux sur lesquels le Conseil municipal travaille déjà et à propos desquels la commission cohésion sociale et sécurité publique siégeront à la fin du mois. Ainsi, M. Noël souhaite surtout analyser le texte de la motion. Tout d'abord, il s'intéresse à la fin de la motion : les propositions faites relèvent plus d'une bonne politique de RH que d'une motion et ne correspondent pas au titre. En effet, le titre vise l'augmentation de la sécurité alors que les invites demandent de choisir très soigneusement les personnes qui accompliront cette tâche importante. M. Noël est d'accord qu'avoir une bonne capacité de recrutement et prévoir une bonne formation des agent-es est important, même s'il ne connaît pas complètement le processus de recrutement de la police. Il est sûr que les services de M. Kilcher prendront en compte les conseils de la motion concernant les procédures de formation et de recrutement, au cas où ils n'y auraient pas déjà pensé.

Ensuite, en ce qui concerne les considérants, M. Noël – ayant siégé pendant de longues années dans la commission de sécurité et l'ayant aussi présidé – les comprend. En effet, il les entend aussi de la part des APM qui se plaignent des tâches administratives nombreuses qui compliquent leur travail, prennent leur temps et limitent leurs actions sur le terrain. Il discute déjà de ce sujet dans sa commission.

En outre, dans trois invites, les interventions de police sont présentées par la motion comme n'étant plus de l'ordre de l'exceptionnel mais plutôt des interventions à faire extrêmement souvent telles que celles qui seraient faites par une « police-secours ». Or, savoir si le canton a les capacités d'intervention qu'il faut n'est plus en lien avec les questions de formations données aux agents-es de police municipale, à moins que l'on sous-entende que les agents-es de Thônex aient des formations bien différentes de celles proposées dans le cadre de l'école de formation de police municipale.



De surcroît, M. Noël relève que dans l'exposé des motifs il y a un ensemble d'éléments de l'ordre du cliché ainsi que des réalités. De ce fait, le groupe Alternative ne peut pas se rallier à la position de la motion car il y a des choses présentées qui sont déraisonnables et de l'ordre du slogan électoral et non pas de l'ordre d'un exposé des motifs raisonnable qui permettrait la discussion au sein du Conseil municipal.

En conclusion, M. Noël estime que le groupe rédacteur de la motion ne souhaite pas participer au processus politique que les trois autres groupes politiques ont mené ensemble avec une notion commune sur les réponses à donner à la fois de l'ordre de la sécurité et de l'ordre du social pour traiter le problème à Thônex. Ce groupe souhaitait marquer sa différence et rejeter le processus communal, en lançant sa propre motion en vitesse avec des éléments clichés, de l'ordre de l'idéologie, « tarte à la crème », et qui rendent cette motion tout sauf raisonnable. Ainsi, l'Alternative rejettera la motion.

Au nom du groupe Le Centre et Verts-Libéraux, **M. Piguet** commente qu'il apparaît que la motion déposée soulève un problème réel de l'insécurité vécue et ressentie par la population. En effet, la solution d'un·e agent·e de police municipale par 1'000 habitants·es pose un problème qui n'est pas fidèle à la tradition politique suisse et fait barrage à une vraie solution équilibrée qui sera pensée lors de la séance de commission réunie du 20 novembre. Cependant, la motion présentée ce-jour ne prévoit aucune proposition de prévention : il s'agit d'un tout sécuritaire, ce qui va à l'encontre d'un pays démocratique qui doit jouer sur les deux tableaux : prévention et sécurité. En conclusion, le groupe de M. Piguet va refuser cette motion qui émane d'un parti que l'on pourrait peut-être même appeler à l'avenir « l'Union peu démocratique des extrêmes ».

**M. Knörr** remercie M. Piguet pour sa réaction calme, sans excès ou méconnaissance. Concernant les propos de M. Noël, il relève que ce qui est arrivé à certaines personnes n'est pas constitutif de tarte à la crème et plaisanterie. Ensuite, il estime que si comme M. Noël il ignorait le processus de recrutement alors il devrait se taire. M. Knörr souligne que le processus de recrutement est très long et fastidieux et que très peu de personnes se bousculent pour exercer la fonction d'agents·es de police municipale qui n'est pas très glamour. Concernant le décalage avec la réalité que M. Noël a soulevé à propos de cette motion, M. Knörr ne souhaite pas y répondre car il est tenu par un devoir de réserve. Pour ce qui est de l'argument de M. Piguet que les APM ne font pas de prévention, M. Knörr note que le travail des APM est basé sur trois piliers : prévention, dissuasion et répression. Or, un pilier ne peut pas vivre sans l'autre.

M. Knörr ne va pas retirer sa motion qui à son sens ne dérange pas car elle est électoraliste. Il se rappelle l'époque où là VIVE avait demandé le recrutement d'agents·es de police pour être plus efficace.



Ensuite, M. Knörr explique que la motion vient maintenant car c'est à ce moment-là où elle est venue sur la table. Il estime qu'à chaque fois que l'UDC fait quelque chose c'est considéré comme électoraliste ou anti-démocratique. M. Knörr a eu à faire à des gens anti-démocratiques mais il pense que l'UDC est très démocratique, car l'anti-démocratie c'est vouloir détruire le système parlementaire. Or, il siège au Conseil municipal et n'a visiblement pas l'intention de détruire le système si chéri aux autres membres du Conseil.

En conclusion, M. Knörr ne retirera pas sa motion car il estime que les autres groupes ne souhaitent pas la voter car ils s'inquiètent que si elle est acceptée alors l'UDC aura gagné d'un point de vue électoraliste, si elle n'est pas acceptée alors les autres groupes seront stigmatisés pour leur refus ou parce qu'ils ne sont ni pour ni contre.

**M. Kilcher** aimerait savoir pourquoi M. Knörr ne souhaite pas redéposer cette motion lors de la prochaine séance de Conseil municipal de décembre après la discussion de la séance des commissions réunies de fin novembre.

Pour répondre à la question de M. Kilcher, **M. Stark** note qu'il n'est pas certain s'il y a aura une séance de Conseil municipal au mois de décembre. Ensuite, il souhaite rappeler que M. Knörr est présent en tant que conseiller municipal et que sa profession quelle qu'elle soit, n'est pas à Thônex mais à Chêne-Bourg. D'autre part, il ne pense pas que la motion en question soit électoraliste : elle répond à une réalité existante. Il estime que le terme « électoraliste » qu'il a entendu aujourd'hui est une insulte à tous·tes les conseillers·ères municipaux·ales qui siègent à la commission de sécurité publique au sein de cet hémicycle, soit Mmes Menoud, N'guessan et Raiola, MM. Noël, Avigdor, Nicolet et Thomas. M. Stark rappelle que le 13 juin 2023 une proposition a été votée à l'unanimité lors de la commission sécurité publique pour engager plus d'APM afin d'atteindre les objectifs d'un·e agent·e pour 1'000 habitants·es en 2026. Or, les procédures d'engagements sont très longues. De plus au sens de M. Stark, la motion de ce jour n'empêche pas la séance des commissions réunies au mois de novembre. Si la motion n'est pas acceptée ce n'est pas grave, mais dans la réalité des problèmes sont existants et il faut agir. Finalement, M. Stark estime qu'il y a une hypocrisie qui s'installe au sein du Conseil municipal.

**M. Kilcher** estime que M. Stark a une mémoire sélective, puisqu'entre la commission de cet été qui a admis la nécessité d'engager plus de ressources, il y a eu entre temps une motion interpartis qui a été votée par le Conseil municipal et qui décidait que la discussion devait être élargie sur une notion de prévention et de sécurité. M. Stark a également voté sur cette motion.

**M. Knörr** suggère de passer au vote de la motion de ce jour et de voir ce que cela donne. Il assure qu'il n'y a pas d'électoralisme de sa part, uniquement de la recherche de solutions. Ensuite, il rappelle que la motion aurait dû être présentée lors de la dernière séance du Conseil municipal mais a été reportée à ce jour.



**M. Calame** rappelle quelques éléments de fonctionnement des communes genevoises à M. Knörr : pour demander l'augmentation des effectifs il faut demander une augmentation de budget qui doit notamment passer par la commission des finances. Ainsi, même si la motion est acceptée ce jour, le Conseil administratif n'a pas le budget pour engager de nouveaux·elles collaborateurs·trices municipaux·les.

En outre, M. Calame souhaite attirer l'attention sur un deuxième point pour les commissaires qui siégeront dans la commission spéciale à la fin du mois : le ratio d'un APM pour 1'000 habitants·es demandé par l'UDC ne correspond pas aux directives de la Cour des comptes dans son rapport sur la police de proximité qui précise que le ratio à viser est d'un·e APM pour 1'300-1'500 habitants·es.

De surcroît, les ressources humaines de la commune ne relèvent pas de la compétence des conseillers·ères municipaux·les mais de la compétence du Secrétariat général et du Conseil administratif. En matière de police municipale, il y a une législation cantonale qui règlemente sévèrement la question des ressources humaines, qui réserve l'exclusivité des compétences au conseil administratif. Ainsi, même le secrétariat général n'a pas à entrer en matière sur la question des APM. En conclusion, le point deux de la motion est contraire à la loi.

**M. Noël** est d'accord qu'il faudrait augmenter les effectifs des APM mais pas de la façon qui est présentée dans la motion. Il faudrait plutôt élaborer une politique large qui tient compte de l'ensemble du problème avec un volet sécuritaire et préventif. En outre, M. Noël précise qu'il est convaincu que les membres élus communaux doivent travailler ensemble pour répondre aux besoins des citoyens·nes qui sont victimes d'agression, d'incivilités ou de violences. De plus, il ne minimise en rien la formation des membres de la police municipale qui ont tout son respect, et est sérieux sur ces questions contrairement à ce qu'en pense M. Knörr.

**M. Knörr** répond à M. Calame que s'il n'y a pas suffisamment de communes qui démontrent leur intérêt d'augmenter les effectifs d'APM alors les écoles de police municipale n'auront pas lieu ; c'est maintenant qu'il faut prendre une décision. Ensuite, il parle de l'école car il estime que le changement de fonction de gardes-frontières à APM, et de gendarme à APM ne permettra pas d'augmenter la sécurité, car il s'agira toujours du même nombre d'effectif. Finalement, il comprend que M. Noël acceptera l'augmentation des effectifs des APM à condition qu'un autre parti politique le demande.

**M. Boux de Casson** commente que le PLR n'est l'adversaire d'aucun groupe. Il s'est engagé à débattre de cette thématique ensemble en commission et préfère bâtir ensemble plutôt que de simplement réagir.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** propose de passer au vote.



➤ **La motion « Pour plus de sécurité augmentons les effectifs de la Police municipale » est refusée par 16 voix contre, 3 voix pour et 5 abstentions.**

## **6. Budget 2024**

- **Indemnités allouées aux conseillers·ères administratifs·ves et aux conseillers·ères municipaux·ales**
- **Nombre de centimes additionnels**
- **Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens**
- **Budget de fonctionnement**
- **Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts**

### **Présentation générale**

**M. Uehlinger** fait une déclaration sur l'ensemble des points relatifs au budget 2024 qui est équilibré : les charges et les recettes sont de l'ordre de CHF 58 millions, avec un excédent de revenu de CHF 62'587.-. Ce budget a été vu en pré-budget et en commission des finances.

- Les dépenses par habitants·es de la commune

Il y a un certains nombres de rubriques du budget sur lesquelles il n'y a aucune marge de manœuvre : il s'agit de la charge du personnel, les amortissements qui sont obligatoires, les charges liées à la politique publique (crèches, GIAP, CSSM, etc.).

- Évolution des dépenses entre les budgets 2023 et 2024

Entre 2023 et 2024, il y a une augmentation importante des habitants·es (12'000 il y a moins de cinq ans, et actuellement plus de 17'000 et qui tend vers les 25'000) ce qui implique une augmentation des charges d'exploitation et de personnel notamment.

Les amortissements sont légaux et ne peuvent pas être modulés. Ce qui est problématique sont les charges financières liées aux amortissements. Auparavant la commune bénéficiait de taux d'intérêts légaux négatifs (les emprunts amenaient de l'argent). Aujourd'hui, les charges et emprunts commencent à coûter de l'argent.

Les subventions aux collectivités publiques ont augmenté.



- Recettes

Les revenus fiscaux des personnes physiques n'ont pas augmenté malgré l'augmentation de la population car il y a une période de battement. En effet, la population arrivant en 2022 fera sa déclaration en 2023 et pourrait même être taxé en 2024, ainsi les recettes de 2022 seront définitives au courant de l'année 2024.

Les revenus fiscaux des personnes morales augmentent légèrement ce qui est une bonne chose, car cela démontre que les entreprises produisent de bons chiffres.

Thônex va récolter CHF 7.5 millions supplémentaires (le montant est passé de CHF 2.5 millions à 10 millions) en vertu de la péréquation intercommunale. En effet, les communes se fédéralisent entre elles et les plus riches contribuent par le biais de la péréquation envers les communes plus pauvres. Ainsi, Thônex est devenue une commune « pauvre » car elle ne touche plus d'argent du fait de son endettement et de ses investissements. Ce chiffre pourrait évoluer positivement ou négativement car il va dépendre du comportement des autres communes à l'avenir.

- Investissements bruts depuis 2016

La commune investira CHF 21 millions en 2024. Ce montant dépend des décisions du Conseil municipal et peut être rangé en différentes catégories.

Les investissements en matière d'aménagements routiers comprennent notamment la consolidation du mur de soutènement de la route de Villette, la réfection du chemin Chantemerle, les aménagements de surface Etienne-Chennaz et Louis-Valencien, et le plan d'assainissement de l'éclairage public.

Les investissements en matière d'aménagements de l'espace public portent notamment sur l'acquisition de la parcelle qui jouxte la commune de Thônex, l'aménagement du nouveau Parc de Marcelly, la réalisation des espaces publics, le réaménagement du pourtour de la salle des fêtes, la rénovation du cimetière, réaménagement du secteur de Chalet Nicolas.

Plusieurs investissements sont prévus dans le domaine des bâtiments, il s'agit par exemple de la mise en séparatif des collecteurs au chemin du Foron, de l'avenue de Thônex et son giratoire.

D'autres investissements divers sont prévus pour 2024, tel que le projet de rénovation de la Villa Vincent (cf. *infra* point 9), la rénovation de l'Auberge communale et de la Salle des fêtes, la rénovation du CSSM, l'entretien des bâtiments de l'École belle-terre, et la réfection des installations techniques de la piscine de Thônex.



## **Rapport de la commission finances**

**M. Calame**, président de la commission finances, présente son rapport de commission (cf. *supra* point 5).

## **Discussion et prises de position**

**M. Saudan** partage la prise de position du groupe Le Centre et Verts-Libéraux.

**M. Boux de Casson** partage la déclaration du groupe PLR au sujet du budget 2024.

Le Groupe PLR tient à exprimer sa gratitude envers l'administration Thônésienne pour son travail, en particulier envers le service financier qui, comme de coutume, a fourni de nombreuses explications.

Mesdames et Messieurs, rappelez-vous, il y a trois ans, nous votions le budget de 2021. À l'époque, le budget fonctionnel s'élevait à 47,5 millions de francs. Aujourd'hui, nous sommes appelés à voter un budget de 58 millions, représentant une augmentation de 22% en trois ans. 22%!

Un exemple d'augmentation qui nous semble démesuré concerne le budget de la Culture, qui a presque doublé en trois ans, avec une augmentation de 92%. Il est maintenant prévu de constituer une équipe de 4 personnes. Bien que comparaison n'est pas raison, il est intéressant de noter que Carouge dispose d'une équipe plus restreinte - avec un programme culturel considéré comme plus complet. Alors, soit 2024 annonce une politique culturelle très ambitieuse, et nous sommes impatients d'en voir les résultats, soit il y a un problème de gestion.

J'en profite pour demander une fois de plus un organigramme de notre administration. Il y a sur le site de notre ville un organigramme « divisionnel ». Ce n'est pas ce que nous vous avons demandé. Pourrait-on être informé de l'endroit où l'on peut trouver l'organigramme de toute notre administration ? On a bien voulu mettre à notre disposition, pour quelques heures seulement, le temps de la séance du pré-budget, un tableau appelé : évolution de l'effectif du personnel communal. On y voyait un effectif total qui passait de 121 à 126 employés en 2024. Ce tableau a maintenant disparu.

Un autre exemple concerne la Maison des Quartiers, notamment les charges de personnel de la FASe, qui ont augmenté de 22% en trois ans. Notre contribution pour les charges des Travailleurs sociaux hors murs a augmenté de 29% sur la même période. Cependant, les Thônésiens et Thônésiennes ne semblent pas constater une présence accrue des travailleurs sociaux. Nous nous interrogeons également sur les raisons de la fermeture de la Maison de quartier lors de certaines vacances scolaires.

A cela, il faut rajouter le nouveau local d'accueil pour les 12-15 ans.

Encore du personnel de la FASe. Nous souhaiterions avoir l'assurance que c'est bien le Service Social de Thônex qui supervise l'ensemble, conformément à ce qui avait été annoncé lors de la séance du Conseil municipal en mai dernier.

Le PLR aimerait être certain qu'avec tout ce budget consacré au TSHM et à la Maison des Quartiers, il n'y a pas, en plus, besoin de gonfler le service social de la Commune. Un Service social qui doit contrôler mais pas supplanter le travail des Travailleurs Sociaux Hors Murs. Nous comptons sur notre exécutif pour exercer un encadrement et un contrôle plus rigoureux sur l'activité des TSHM.



Enfin, parlons de nos finances. Une dette qui nous préoccupe. Les charges d'intérêt budgétées pour 2024 s'élèvent à 850'000 francs, alors que le budget pour 2021 indiquait 264'500 francs, soit un triplement en trois ans. Il est impératif que nous mettions un frein à notre endettement. Malheureusement, le financement des investissements nets à assurer en 2024 s'élève déjà à un peu plus de 15 millions de francs, alors que notre capacité de financement est de seulement 9 millions. Cela entraînera un endettement supplémentaire de 6 millions. Et cela si nous ne votons pas d'autres investissements, pas d'autres charges de fonctionnement que ce qui est prévu dans ce budget...

Le Groupe PLR propose que la Commission Finances puisse prioriser les investissements et donner son aval à chaque nouvelle proposition d'investissement AVANT qu'elles ne soient examinées en commission technique. Nous devons définir ensemble l'enveloppe des investissements pour 2024. Une enveloppe qui sera fortement liée à la capacité d'autofinancement de la Commune. Tout dépassement devrait automatiquement engendrer une levée d'un drapeau rouge.

En étant confiant que notre Exécutif entendra et tiendra compte de nos-remarques, le PLR votera ce budget.

**M. da Silva** répond à M. Boux de Casson par le mot « fallacieux ». Il se rappelle que ce dernier avait justement soutenu le développement d'une politique de cohésion sociale plus ambitieuse et soutenu un programme qui a été annoncé de façon transparente depuis 2020 et qui maintenant s'étonne de l'augmentation du budget. Or, renforcer la politique de cohésion sociale implique nécessairement une augmentation de budget qui est à relativiser au vu des progrès faits en trois ans et de son coût effectif.

En outre, M. da Silva déplore qu'après trois ans à siéger, il ne soit pas encore clair comment fonctionne la dotation FASE que la commune verse. Dans ce budget 2024 il n'y a aucune augmentation de poste pour la FASE. L'augmentation d'environ 7% des rubriques du budget FASE traduit simplement des mécanismes salariaux et une augmentation de la part communale à verser (dont la formule est presque aussi compliquée que la péréquation intercommunale). Ainsi, c'est la FASE et non la commune qui a engagé en direct des TSHM, des animateurs·trices socioculturels·elles de la Maison de quartier, des éducateurs·trices du local de la Rue de Genève, etc. M. da Silva ajoute qu'il n'y a rien du budget de la cohésion sociale qui traduit les envies de l'administration. L'augmentation du budget est la conséquence d'une politique discutée en commission de façon transparente. Le seul nouveau poste de prévu dans le budget 2024 est celui d'un·e délégué·e jeunesse qui était déjà prévu et discuté en commission depuis 2020.

En outre, pour ce qui est de la culture, M. da Silva réfute les propos de M. Boux de Casson et du groupe PLR. Il estime que les explications à ce sujet ont été données en commission et donner des détails à nouveau n'est pas forcément utile. Il rappelle tout de même qu'il n'a jamais été souhaité d'avoir quatre collaborateurs·trices dans le service de la culture. D'ailleurs la troisième personne engagée est à mi-chemin entre le service culturel et le service technique et l'importante progression de l'enveloppe budgétaire dédiée aux services depuis 2020 provient aussi du rapatriement de nombreuses enveloppes qui n'étaient pas (à tort) comptabilisées dans l'enveloppe de la culture, soit notamment les charges salariales de la responsable de service.



**M. Boux de Casson** souhaite préciser que l'alerte qu'il a faite en lien avec le budget culture est venue de la part du Centre initialement. Quant au social, il note que le PLR a toujours soutenu la politique mise en place par M. da Silva et continue à le faire. Cependant, le PLR est préoccupé vu ce budget de récentes déclarations qui laisseraient penser que la politique sociale mise en place serait en cours de changement. Il faudrait plutôt utiliser les ressources déjà mise en place avant de penser à en prendre d'autres ailleurs.

**M. da Silva** préfère entendre ces propos modérés plutôt que l'insinuation qu'il y aurait une inflation incontrôlée dans deux dicastères. Il maintient ses propos précédents car la première déclaration de M. Boux de Casson insinue des choses qui ne figurent pas dans ce budget et qui ont été contredites, expliquées et détaillées de nombreuses fois en séances de pré-budget, durant lesquelles les commissaires avaient le loisir de poser leurs questions. M. da Silva considère donc les postures comprises dans la première déclaration comme uniquement des postures de positionnement électoraliste, sachant que M. Boux de Casson conclut que le groupe PLR fait tout de même confiance au budget en matière de culture et cohésion sociale et ses inquiétudes n'ont pas vraiment fondées. Finalement, ce genre de déclaration est, au sens de M. da Silva, malvenue, inutile et amène à plus de confusion qu'autre chose.

**M. Ventouras** partage une déclaration au nom du groupe Alternative concernant le budget 2024.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En introduction, notre groupe remercie le Conseil administratif et l'administration communale en la personne de M. Michel Zeder, Secrétaire général adjoint en charge des finances, de M. Frederic Giroud, ainsi que leurs collaborateurs, pour leur travail de préparation et de présentation du budget qui nous est soumis ce soir.

Voici quelques observations générales sur ce budget :

Tout d'abord nous constatons que l'équilibre budgétaire est réalisé, cette année encore comme lors des précédentes années. Toutefois, cet équilibre a pu être réalisé cette année par une rentrée exceptionnelle lié à la nouvelle loi sur la péréquation intercommunale. Sans cela, nous aurions affiché un déficit budgétaire.

Nous notons aussi - ce qui n'est pas une surprise par les temps qui courent que les investissements 2024 ne sont toujours pas couverts par notre autofinancement et que ces investissements devront être financés en partie par de l'emprunt.

Nous relevons de même le choix d'avoir, de façon raisonnable, ré-évalué les recettes fiscales afin de permettre une présentation du budget à l'équilibre.

Nous avons aussi pris note du fait que les salaires liés aux nouveaux postes à la Police Municipale, (concernant des collaborateurs qui devraient être engagés plus tard dans l'année) ne sont pas encore intégrés dans ce budget.



Nous n'avons pas l'intention ce soir d'entrer dans le détail du budget et de faire des observations sur les différents postes. Nous constatons simplement la volonté d'avoir conservé globalement les équilibres connus des dernières années dans l'ensemble des choix budgétaires.

Bien sûr, nous saluons cette politique raisonnable, mais nous relevons en même temps que cela ne sera probablement pas possible à terme de tenir l'ensemble des dépenses actuelles au même niveau à moins d'un accroissement important des recettes.

En effet- en ouvrant juste une fenêtre sur l'avenir - on voit un enjeu crucial pour ces prochaines années = la nécessité dans les futurs budgets de tenir beaucoup plus compte de la problématique des crèches dans notre commune qui voit sa population augmenter de façon très importante.

Les nouveaux habitants lorsqu'il s'agit de familles devront impérativement trouver des solutions de garde pour leurs jeunes enfants, ce qui passe par bien plus de places de crèche. Il faudra donc envisager une série d'investissements dans ce domaine, même si cela doit augmenter de façon sensible les charges. Cela relève de choix politiques fondamentaux et il faudra les faire.

Pour conclure en revenant au budget 2024 qui nous est soumis ce soir, le groupe Alternative votera ce budget et vous invite à faire de même.

**M. Knörr** remercie l'ensemble de l'administration et des intervenants·es qui ont lutté pour ce budget et indique que l'UDC est heureux de voter un budget équilibré.

### **Vote du budget 2024**

**Le Président** annonce que les points du budget vont dès à présent être votés l'un après l'autre.

- Indemnités allouées aux conseillers·ères administratifs·ves et aux conseillers·ères municipaux·ales

**M. Calame** donne lecture de la délibération.

#### Délibération

fixation du montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs  
et conseillers municipaux

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le projet de budget 2024,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 7 novembre 2023

sur proposition du conseil administratif



le conseil municipal

décide

par 19 voix pour, 5 abstentions,

1. De fixer pour 2024, le montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs à CHF 270'000,-.
2. De fixer pour 2024, le montant des jetons de présence alloués aux conseillers municipaux à CHF 71'000,-.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2024 suivantes :
  - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs
  - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux

➤ **Le montant des indemnités allouées aux conseillers-ères administratifs-ves et aux conseillers-ères municipaux-ales prévu dans le budget 2024, est accepté par 19 voix pour et 5 abstentions.**

- Budget d'exploitation 2024, fixation du taux des centimes additionnels et centimes en supplément à appliquer sur l'impôt sur les chiens, autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou renouveler les emprunts qui arriveront à échéance

**M. Stark** donne lecture de la délibération.

Approbation du budget de fonctionnement 2024,  
aux taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

- conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g) et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 (D 3 05),
- vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- attendu que le budget d'exploitation présente un montant de CHF 58'073'985,- aux charges et de CHF 58'136'572,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 62'587,-,
- attendu que cet excédent de revenus présumé résulte d'un résultat opérationnel de CHF 62'587,- et d'un résultat extraordinaire de CHF 0,-,
- attendu que l'autofinancement 2024 s'élève à CHF 9'046'862,-,



- attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 44 centimes,
- attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024, par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100 centimes,
- attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 21'130'000,- aux dépenses et de CHF 5'856'300,- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 15'273'700,-,
- attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 9'046'862,- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 6'226'838,-
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 7 novembre 2023,
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 19 voix pour, 5 abstentions,

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de CHF 58'073'985,- aux charges et de CHF 58'136'572,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 62'587,-.

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante :

- d'un résultat opérationnel de CHF 62'587,-
- d'un résultat extraordinaire de CHF 0,-.

➤ **Le budget de fonctionnement de 2024 est approuvé par 19 voix pour et 5 abstentions.**

par 23 voix pour, 1 abstention,

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 44 centimes.

➤ **Le taux de centimes additionnels à 44 centimes est accepté par 23 voix pour et 1 abstention.**



par 23 voix pour, 1 voix contre,

3. De fixer le taux des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à 100 centimes.

➤ **Le taux de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur le chien dû en 2024 est approuvé par 23 voix pour et 1 voix contre.**

par 20 voix pour, 4 abstentions,

4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de CHF 6'226'838,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

➤ **L'autorisation est accordée au Conseil administratif d'emprunter en 2024, par 20 voix pour et 4 abstentions.**

par 23 voix pour, 1 abstention,

5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2024 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

➤ **L'autorisation est accordée au Conseil administratif de renouveler en 2024 les emprunts qui viendront à échéance, par 23 voix pour et 1 abstention.**

**M. Uehlinger** commence par remercier l'équipe du service financier et l'administration communale pour la préparation et la création du budget, ainsi que pour leur disponibilité pour répondre aux questions. C'est grâce à eux que le budget a abouti.



## 7. Désignation des président·es, vice-présidents·es et suppléants·es pour les votations prévues en 2024

Aucune remarque.

### M. Boux de Casson donne lecture de la délibération.

Désignation des présidents·es, vice-présidents·es et suppléants·es pour les votations prévues en 2024

- Vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents·es, vice-présidents· et suppléants·es des locaux de vote ;
- Vu l'article 33, alinéa 1 et alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui stipule entre autres une juste répartition entre les diverses tendances politiques ;
- Vu le courrier du service des votations et élections du 4 septembre 2023 ;
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,

sur proposition du conseil municipal,

le conseil municipal

décide

par 22 voix pour, 2 abstentions,

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléances du local de vote de Thônex, pour l'année 2024 qui se présente comme suit :

REPARTITION DES PRESIDENTS, VICE-PRESIDENTS ET SUPPLEANTS  
POUR LES VOTATIONS PREVUES EN 2024

Législature 2020-2025

THÔNEX	3 mars 2024 (votation populaire)	9 juin 2024 (votation populaire)	22 septembre 2024 (votation populaire)	24 novembre 2024 (votation populaire)
PRESIDENT	AVIGDOR DANIEL	STARK RICHARD	GERMANN MARTIN	CALAME PHILIPPE
1 <sup>ER</sup> SUPPLEANT PRESIDENT	PEISSARD LAURENT	THOMAS SEBASTIEN	RUPPEN XAVIER	N'GUESSAN PELAGIE
2 <sup>ÈME</sup> SUPPLEANT PRESIDENT	BOUX DE CASSON FABRICE	KNORR STEPHEN	MENOUD JACQUELINE	GREGORY ROBERTO
VICE- PRESIDENT	PEYRAUD ALEXANDRE	BICKEL PIERRE	THOMAS SEBASTIEN	PEISSARD LAURENT
1 <sup>ER</sup> SUPPLEANT VICE- PRESIDENT	SAUDAN GUY	LOUREIRO DANIEL	STARK RICHARD	AVIGDOR DANIEL
2 <sup>ÈME</sup> SUPPLEANT VICE- PRESIDENT	NGEFA BIJOUX	CAMUGLIA JOSEPH	KNORR STEPHEN	BOUX DE CASSON FABRICE



➤ **La liste des candidats-es pour la présidence, vice-présidence et suppléance du local de vote de Thônex est acceptée par 22 voix pour et 2 abstentions.**

## **8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'205'000.- pour la rénovation de la villa Vincent, av. Tronchet 13**

### **Présentation**

**M. Uehlinger** note que La Villa Vincent est appelée en interne « la champignonnière » car après un dégât d'eau important, l'humidité avait atteint les lieux et permis le développement de champignons. Cette maison allait être détruite mais elle a été classée au patrimoine culturel car un architecte connu a créé cette maison. Cette maison doit être rénovée d'après certaines normes fixées par l'office du patrimoine et des sites.

Après plusieurs années de discussion, un investissement d'un peu plus de deux millions est demandé ce jour afin de remettre à jour et conserver ce bâtiment dans le patrimoine de Thônex et de maintenir un certain esthétisme en lien avec d'autres nouveaux bâtiments de la commune. La construction pure s'élève à CHF 1 millions, le reste du coût est prévu pour les aménagements extérieurs, les travaux préparatoires, le mobilier, la TVA à 8.5%, etc.

Ce qu'il reste à faire est de décider d'une affectation définitive pour cette villa. Il faudrait trouver un moyen de la rendre partiellement à la population, par exemple pour les collaborateurs·trices communaux·ales ou pour la visite par les habitants·es.

### **Rapports de la commission travaux, bâtiments et la commission finances**

**Mme Bersier**, présidente de la commission travaux, bâtiments indique que le rapport de la dernière séance de commission avait déjà été présenté lors de la dernière séance de Conseil municipal. Elle précise que la demande de crédit d'engagement pour la Villa Vincent avait été préavisé favorablement à l'unanimité par la commission travaux, bâtiments.

**M. Calame**, président de la commission finances, précise que sa commission a aussi préavisé favorablement ce crédit à l'unanimité.



## **Discussion**

**Mme Moro** partage la prise de position du groupe PLR.

**M. Calame** partage la prise de position du groupe Le Centre et Verts Libéraux qui est en faveur de cette demande de crédit pour la Villa Vincent. D'abord parce que cette maison nécessite urgemment une intervention lourde pour son entretien, ensuite pour redonner l'éclat d'origine à cette maison pudique sur le territoire communal de par son architecture et son aménagement intérieur. En outre, M. Calame note qu'il est important que communiers·ères qui visitent le guichet communal près de cette maison aient accès à une parcelle bien rénovée et non pas désolante. Cependant, le groupe Le Centre et Verts Libéraux rejoint partiellement le point de vue du PLR sur le fait qu'il faille prendre une décision rapidement quant à l'affectation du lieu, car l'aménagement intérieur (et non pas forcément le mobilier qui doit attendre la fin des travaux) va dépendre de l'affectation des locaux. Par exemple, il ne faudrait pas forcément construire une cuisine pour une salle de réunion ou oublier des points d'eaux là où ils seraient nécessaires. Le groupe de M. Calame n'exclut pas forcément d'affecter une partie des locaux de la Villa Vincent à quelques bureaux de l'administration par exemple un guichet d'accueil. Le Conseil administratif pourrait faire une présentation à ce sujet à discuter en commission.

**M. da Silva** estime qu'il est nécessaire actuellement pour l'administration d'avoir un raisonnement en termes de logique spatiale. Il encourage l'idée de convoquer rapidement une commission pour traiter de l'affectation des lieux. Il pense qu'un suivi de la part de la commission travaux, bâtiments serait suffisante et que des délégués·ées à la culture pourraient être présents·es si besoin.

**M. Loureiro** partage une déclaration du groupe Alternative.

La Villa Vincent, le sujet de nombreux débats et discussions animées... Aujourd'hui, nous sommes enfin face à une demande de crédit qui nous permettra de la rénover et lui faire revivre une nouvelle fonction.

Nous remercions la commune pour le travail déjà accompli et félicitons l'architecte mandaté, qui a su trouver un bon compromis entre la préservation du patrimoine et la rénovation énergétique.

Nous tenons également à remercier la commune qui, sur proposition de l'Alternative, a mené une collaboration avec l'haute école d'architecture de Genève (HEPIA). Grâce à cette collaboration, un atelier d'une vingtaine d'étudiants en architecture a pu étudier les enjeux d'une situation réelle et complexe. Ils ont eu l'occasion de présenter différentes affectations possibles et solutions de rénovations techniques, ce fut un exercice très pédagogique et formateur. Nous sommes ravis d'avoir pu offrir une opportunité aussi rare et précieuse à des étudiants·es et espérons que cela aura contribué à une nouvelle génération d'architectes consciente des enjeux environnementaux et architecturaux.

Au sujet de son affectation, nous nous questionnons toujours sur le fonctionnement et l'usage de cette villa dans le futur. Vu qu'elle est la vitrine de notre guichet communal, nous encourageons la commune à laisser ces espaces facilement adaptables et à ne pas fermer la porte à la population, notamment aux associations locales, au social ou à la culture.



Nous sommes conscients·es que les possibilités d'exploitation sont limitées du fait que cette maison ne respecte pas les normes d'exploitation publique, notamment les accès PMR. De plus, le bâtiment étant protégé, nous sommes également limités dans notre intervention à l'intérieur (notamment pour la démolition de cloisons ou de cuisine).

Notre groupe soutient la rénovation de ce monument, et se réjouit de le voir briller, tout en consommant moins d'énergie. Merci.

## **Vote**

La parole n'étant plus demandée, **M. Calame** donne lecture de la délibération.

### Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'205'000.-  
pour la rénovation de la villa Vincent, av. Tronchet 13

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la date de construction de la villa Vincent au début des années 1930 sur la commune de Thônex, habitation destinée à l'usage de son architecte Louis Vincent et qui est un témoignage de l'architecture moderne de cette époque ;
- Vu la participation de Louis Vincent à la construction d'habitations, à l'enseignement de l'école des Beaux-Arts ainsi qu'au Technicum ;
- Vu les caractéristiques de la villa Vincent qui comporte tous les éléments en 5 points de l'architecture que Le Corbusier publia en 1927 ainsi que des matériaux novateurs ;
- Vu la situation de cette villa qui se trouve dans une zone de développement 3 à destination d'équipement public acquise en 2009 par la collectivité ;
- Attendu que la villa Vincent a été inscrite en 2012 à l'inventaire des bâtiments dignes d'être protégés ;
- Attendu que l'autorisation pour la rénovation de cet édifice nous a été octroyé en juillet 2023 ;
- Vu le crédit d'étude de CHF 165'000.- voté le 9 février 2021 ;
- Vu les coûts annuels induits par cette rénovation qui ont été évalués à CHF 220'453.- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts d'entretien du bâtiment et les charges de financement de l'emprunt ;
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique et le préavis favorable de la commission travaux, bâtiments du 5 septembre 2023
- Vu le préavis favorable à la commission des finances du 9 novembre 2023 ;  
sur proposition du conseil administratif,



le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 2'205'000.- pour la réalisation des travaux de rénovation de la villa Vincent, située au 13 avenue Tronchet, qui est un témoignage de l'architecture moderne des années 1930 et qui a été inscrite en 2012 à l'inventaire des bâtiments dignes d'être protégées. Cette villa se trouve dans une zone de développement 3 à destination d'équipement public.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 2'205'000.- à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de CHF 165'000.- voté le 9 février 2021, soit un coût brut total de CHF 2'370'000.-, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.330 dès l'utilisation du bien qui est estimé à 2026.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 destiné au financement de ces travaux.

➤ **La demande de crédit d'engagement pour la rénovation de la Villa Vincent est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour.**

**9. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 511'300.- pour le versement d'une contribution 2024 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné aux subventions d'investissement des communes genevoises.**

**Présentation**

**M. Uehlinger** commente que le crédit d'investissement proposé ce jour ne laisse pas une grande marge de manœuvre au Conseil municipal, car l'art. 30 al. 1 let. e de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la Loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), imposent le vote selon un système péréquatif. Il relate que le retour sur investissement de la FIDU est vraiment positif, car Thônex touche CHF 700'000.- par classe d'école créée.

La parole n'étant plus demandée, **M. Stark** donne lecture de la délibération.

Délibération

Versement annuel au FIDU demande d'un crédit  
d'engagement de CHF 511'300.-

- Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;



- Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;
- Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;
- Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;
- Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;
- Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;
- Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 511'300.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements rubrique (0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 dès 2025.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.



➤ **La demande de crédit d'investissement pour le versement d'une contribution d'entretien au FIDU est acceptée par 23 voix pour et 1 abstention.**

## 10. Propositions du Conseil administratif

*Aucune communication.*

## 11. Questions écrites

### • Comment se gère la patrimoine de la commune ?

**M. Uehlinger** apporte la réponse à la question écrite posée par Mme Menoud lors du Conseil municipal du 23 mai 2023, intitulée « Comment se gère le patrimoine de la commune ? ».

Réponse à la question écrite posée par Mme Jacqueline Menoud  
lors du conseil municipal du 23 mai 2023

#### Question

Comment se gère la patrimoine de la commune ?

Je me permets de vous écrire pour vous demander comment est géré le patrimoine de notre commune. Je suis particulièrement intéressée par les mesures prises par le Conseil Administratif pour:

1. Vérifier si les exploitants privés des restaurants, buvettes et autres commerces exerçant dans les locaux communaux respectent leurs engagements, notamment en matière d'entretien des locaux et du matériel, tels prévus dans les contrats qui les lient à la commune;
2. Préserver et valoriser les bâtiments, les espaces naturels, les monuments et autres sites remarquables de notre commune

En effet, il me semble important de connaître les actions entreprises pour assurer la conservation de ces éléments clés de notre patrimoine local, mais également pour les rendre accessibles et attractifs pour les habitants et les visiteurs de notre commune.

#### Réponse

1 -

Les exploitants ont signé une convention avec la Ville de Thônex.

Il est notamment prévu et détaillé dans ce document les contrats d'entretien qu'ils doivent conclure pour le bon fonctionnement du bâtiment et des équipements appartenant à la Ville.

Chaque année, ils remettent les copies des factures de ces contrats pour garantir leur bonne exécution.



2 -

La préservation des immeubles de la Commune s'effectue régulièrement au gré des rénovations et entretiens annuels.

Les entretiens annuels comprennent les peintures, réfections des sols, remplacement des sources lumineuses etc... souvent nous trouverons ces travaux dans la rubrique des travaux spéciaux.

Ainsi pour l'année 2023 nous avons prévus :

- Salle des fêtes : renouvellement des spots par des Leds
- Salle des Peupliers : remise à neuf du parquet
- Bâtiment du service du feu : réfection (partielle) du sol du garage
- Ecole Marcelly : réfection du sol souple du préau, remplacement de l'éclairage des escaliers
- Ecole Adrien-Jeandin : réfection du sol du préau, création d'un local containers
- Ecole du Bois-des-Arts : réfection des sols sous les jeux
- Espace culturel : réfection de la scène
- Chalet Nicolas : réfection des fenêtres
- Crèche des Bout'Choux : entretien de la façade
- Crèche Marcelly : peintures intérieures, réparation de stores, réfection partielle des peintures de sols, remplacement des luminaires

D'autres petits travaux sont effectués par le biais du budget de fonctionnement.

Ces travaux d'importance, annuels sont le fruit d'un échange d'information entre les utilisateurs et les inspections du service technique.

D'autres travaux de plus grande importance sont répertoriés dans le plan quadriennal et font l'objet de votes de crédits d'investissements spécifiques, les derniers en dates (2023) sont les suivants :

- Réfection des installations techniques de la piscine fr. 265'000.-
- Végétalisation du hameau de Fossard fr. 265'000.-
- Réaménagement du pourtour de la salle des fêtes (crédit d'étude) fr. 305'000.-
- Collecteur du chemin du Chablais, mise en séparatif fr. 505'144.-

Dans des cas exceptionnels il a fallu voter des crédits en urgence :

- Rénovation du plafond de la salle des fêtes

Actuellement nous sommes en cours d'expérimentation d'un outil de gestion des bâtiments : « Catenda » qui permettra à moyen terme d'intégrer tous les bâtiments dans un processus de rénovation calendaire.

Concernant les espaces naturels ils sont intégrés dans une planification d'entretien très détaillée (arrosage, tonte etc...) ou encore sous la responsabilité de mandataires qualifiés.

Au nom du Conseil Administratif  
Pascal Uehlinger  
Maire

**Mme Menoud** remercie M. Uehlinger pour sa réponse.



## • **Statistiques de la politique sociale**

**M. da Silva** apporte une réponse à la question écrite posée par le groupe PLR lors du Conseil municipal du 23 mai 2023.

Réponse à la question écrite posée par  
le groupe PLR  
lors du conseil municipal du 23 mai 2023

### Question

Dans le cadre du développement des prestations sociales et afin d'avoir une idée plus précise des personnes qui rencontrent des difficultés financières dans la commune, le groupe PLR souhaiterait obtenir les informations suivantes relatives au financement de l'aide individuelle pour l'année 2022 avec un comparatif au premier semestre 2023.

Ainsi, afin d'obtenir des statistiques et de mieux cibler la politique sociale, nous souhaiterions savoir:

- Qui a été aidé (homme, femme, famille, enfant) ?
- Les tranches d'âge aidées et les montants engagés par classe d'âge
- La catégorisation de la demande (quel type d'aide, pour quelle raison) et quel montant
- Par quel biais arrivent les demandes d'aide (bénéficiaires eux/elles-mêmes, conseiller-e-, sociaux, proches, etc.) ?
- Nationalité suisse, permis B ou C
- Durée de domiciliation sur la commune
- Personnes qui avaient déjà bénéficié des aides financières ponctuelles de la commune de Thônex sur les 5 dernières années
- Montants octroyés par aide
- Nombre d'exceptions accordée selon l'art 4 al. 2 du règlement relatif aux aides financières ponctuelles

### Réponse

Le présent document présente les statistiques demandées.

#### 1. Qui a été aidé (hommes, femmes)

GENRE	2022	2023 (juin 2023)
Hommes	53	48
Femmes	130	79
Total :	183	127



## 2. Les tranches d'âge aidées

AGE	2022	2023
0-25 ANS	5	6
26 – 45 ANS	86	46
46 – 65 ANS	62	16
66 ET PLUS	30	59

## 3. Typologie des demandes

TYPLOGIE	2022	2023
Demande d'aide financière	45	16
Camps d'écoles	1	1
Frais de décès	5	4
Demande de fonds	16	33
Demande de logement	11	10
Formulaire	14	25
Orientation	31	21
Gestion administrative	37	10
Echange réseau	6	32
Divers	47	36

En 2022, nous avons obtenu CHF 52'957.25.- de dons privés pour 16 demandes de fonds au total. S'agissant des demandes d'aides financières ponctuelles communales, 10 demandes ont été acceptées pour un montant total de CHF 19'046.85.-.

Nous avons également payé 2 frais de décès pour un total de CHF 6'548.65.-.

Pour le premier semestre 2023, nous avons déposés 33 demandes de fonds privés dans diverses fondations privées, représentant un montant de CHF 86'305.95.- de dons privés.

L'aide financière communale, quant à elle, a pu aider 10 personnes pour un montant total de CHF 9'878.35.-.

Frais de décès 2023 : 1 acceptée et 1 remboursée pour un montant de CHF 2'860.97.-.

## 4. Par quels biais arrivent les demandes d'aide (bénéficiaires, eux/elles-mêmes, sociaux, proches, ...)

	2022	2023
Eux-mêmes	152	103
Réseau professionnel	21	18



Proches	10	6
---------	----	---

#### 5. Nationalité suisse, permis B ou C

PERMIS	2022	2023
Suisses	98	80
Permis B	44	22
Permis C	41	25

#### 6. Durée de domiciliation sur la commune

DUREE DE DOMICILIATION	2022	2023
Moins de 3 ans	64	43
4 à 5 ans	18	14
6 à 10 ans	30	17
11 ans et plus	71	53

#### 7. Personnes qui avaient déjà bénéficié d'aides financières sur la commune de Thônex sur les 5 dernières années

##### 2022 :

Sur un total de 45 demandes d'aides financières ponctuelles, 10 demandes ont été acceptées. Sur ces 10 demandes, seule une personne a déjà bénéficié d'une aide financière durant les 5 dernières années.

##### 2023 :

Sur un total de 16 demandes d'aides financières ponctuelles (chiffre jusqu'en juin 2023), 10 demandes ont été acceptées. Sur ces 10, quatre personnes ont déjà bénéficié d'une aide financière durant les 5 dernières années.

#### 8. Montants octroyés par aide

2022 : Une moyenne de CHF 1'731.53.-

2023 : Une moyenne de CHF 987.85.-

#### 9. Nombre d'exceptions accordées sur l'art 4. Al. 2 du règlement

2022 , 3

2023 : 1

De plus, une convention a été signée avec le Centre de Contact Suisse Immigrés en date du 9 mai 2022. Celle-ci prévoit la prise en charge des frais de restaurants scolaires pour 6 mois, pour les enfants les plus vulnérables, sans statut légal.

Ce type de conventions est signée par plusieurs communes. Elle se base sur notre règlement relatif aux aides financières ponctuelles.

Au nom du Conseil Administratif



Bruno da Silva  
Conseiller Administratif délégué

- **Crèches publiques et privées**

**M. Kilcher** transmet la réponse à la question écrite par Mme Alimi lors de la séance de Conseil municipal du 23 mai 2023.

Réponse à la question écrite posée par Mme Macha Alimi  
lors du conseil municipal du 23 mai 2023

Question

Question écrite relatives aux crèches publiques versus crèches privées sur la commune de Thônex

*Contexte:*

Depuis toujours, les familles de tous les milieux sociaux sont confrontées à un problème de mise à disposition de places de crèches dans leur commune ou à proximité de leur lieu de travail. Moi-même, il y a déjà de nombreuses années, j'ai été confrontée à cette situation. A l'époque, étant enceinte, et souhaitant inscrire mon futur bébé, il m'a été indiqué qu'il aurait fallu l'inscrire en tout cas une année avant la conception. C'est pourquoi je suis sensible à cette thématique. Aujourd'hui je me pose la question de la situation de la mise à disposition de places de crèches sur la commune de Thônex.

En effet, étant donné les besoins de plus en plus importants de la mise à disposition de places de crèche, et constatant que les pouvoirs publics n'arrivent pas toujours à satisfaire la totalité des demandes, nous avons pu observer l'émergence de crèches privées.

Pour exemple, Totup Thônex est une crèche privée située sur notre commune et qui accueille 28 enfants par jour répartis sur 2 groupes, soit, environ 70 familles. Actuellement ils ont une liste d'attente pour une quinzaine d'enfants. Par ailleurs, plusieurs familles n'ayant pas les moyens financiers ne peuvent pas s'inscrire dans une crèche privée et n'ont pas de mise à disposition d'une place dans une crèche publique faute de places. Actuellement, Totup accepte des enfants d'autres communes, ce qui est dommage étant donné la demande sur notre commune dont la population augmente chaque année.

Pour y pallier, Il serait intéressant d'envisager une subvention aux familles (et non pas directement aux crèches puisqu'il n'y a pas encore de bases légales) qui ne trouvent pas de places dans le public faute de moyens financiers.

Il serait également intéressant que la commune envisage des partenariats avec les crèches privées, à savoir d'offrir de la mixité aux enfants et permettre un espace de socialisation.

En effet, les crèches privées ne signifient pas manque de qualités de prestations. En effet, la crèche que j'ai pu visiter, m'a permis de constater la qualité et l'espace des locaux, mais pas seulement. Après discussion avec la Directrice du lieu, plusieurs projets sont mis en place pour le bien-être des enfants : Des intervenants externes viennent chaque jour et chaque semaine (art, musique danse, gym, yoga et légumes perchés), le bilinguisme ainsi que des sorties quotidiennes pour ouvrir le monde sur l'extérieur sont organisées. Un partenariat avec la SGIPA (\*) que je trouve très vertueux pour des activités mensuelles avec leurs résidents et un projet Forêt dans les bois de Jussy sont organisées une fois par mois.

Je constate donc la qualité des activités d'une crèche privée qui n'est pas uniquement centrée sur le profit.

Par ailleurs, la directrice est d'accord de collaborer avec la commune et de réserver des places prioritairement aux habitants et habitantes de la commune de Thônex si la commune le lui demande.



Est-ce qu'un état des lieux a été effectué s'agissant des besoins de places de crèche sur la commune de Thônex?

Est-ce que la commune de Thônex envisage l'ouverture d'une crèche publique supplémentaire dans les 5 ans sachant par ailleurs l'accroissement non négligeable de la population thonésienne à la suite du projet des communaux d'Ambilly?

Est-ce qu'il existe une liste de crèches publiques et privées existantes sur la commune de Thônex à disposition de la population ? J'ai constaté que sur le site de la commune, il n'y a que les crèches publiques qui sont mentionnées. Pourquoi ?

Est-ce envisageable d'aider financièrement les familles qui ne peuvent assumer une inscription dans une crèche privée faute de places dans une crèche publique? Par la négative, préciser pourquoi?

Est-ce envisageable que la commune entre en matière pour un partenariat avec les crèches publiques versus crèches privées concernant les activités diverses destinées à l'épanouissement des enfants ? Par la négative, préciser pourquoi?

De plus, est-il envisageable que des projets communs tels que les fêtes entre les crèches soient possibles? Par la négative, préciser pourquoi?

En conclusion, il est très important que la commune de Thônex ait une réflexion approfondie pour un partenariat public-privé pour des prestations et un service à la population et aux familles efficients en dehors des clivages gauche-droite. Il y a lieu de penser d'abord au bien-être de la population.

(\*) Collaboration avec la SGIPA

La fondation Sgipa accompagne de manière individualisée des élèves présentant des troubles de l'apprentissage ou du comportement, ainsi que des jeunes et adultes présentant des déficiences intellectuelles dans leurs projets de formation spécialisée, d'emploi adapté et dans leur organisation quotidienne. Elle assure une intégration sociale et professionnelle basée sur l'écoute et la collaboration afin d'assurer le développement et le maintien de l'autonomie de chaque individu et d'encourager une démarche d'autodétermination. Les trois secteurs de la fondation - École, Ateliers et Hébergements interagissent de manière complémentaire et facilitent l'inclusion dans la société.

Ces rencontres ont pour objectif (de permettre aux enfants de prendre conscience de la différence, de la notion du temps qui passe et de la continuité de la vie. Favoriser l'échange intergénérationnel et le handicap permet également l'émergence d'un lien social fort entre les générations spécifiquement ce public qui a des déficiences intellectuelles.

Les personnes âgées elles, vont se sentir considérées et valorisées en partageant leur expérience et passer un moment hors du temps avec les enfants.

Le projet de partenariat avec Totup est basé sur des ateliers mensuels avec des patients de la Résidence Ermitage de la SGIPA et les enfants. Les résidents de la SGIPA sont des personnes vieillissantes avec des légères déficiences intellectuelles.

Dans cette maison, plusieurs projets sont en cours: animaux 1 fois par mois, ateliers avec des ruches, ... activités qui pourront être facilement intégrées quand les enfants seront présents.

Une fois par mois, 8 enfants du Groupe 2 rejoignent les résidents pour un moment de partage: activités, goûter, promenade etc...

Le projet d'y aller avec les bébés après demande des résidents est en cours d'organisation.

Réponse



En préambule, La Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex (FJT) a pour but de créer, développer et exploiter, directement ou indirectement, toute activité de la commune de Thônex en faveur de la jeunesse, notamment par la création et l'exploitation de crèches, de jardins d'enfants, de garderies et d'institutions en charge de l'accueil familial à la journée. A ce titre, la FJT a conclu un contrat de prestations avec la commune de Thônex qui garantit la pérennité et le financement de ses activités et définit ses obligations envers ladite commune.

Grâce à ce contrat de prestations, la FJT est depuis de nombreuses années un acteur essentiel du développement de la petite enfance sur la commune de Thônex. La prise en charge des enfants se base sur un projet institutionnel commun aux trois structures existantes ; les pratiques pédagogiques sont régulièrement actualisées afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant. Il en va de même pour les locaux qui sont entretenus et adaptés pour maintenir d'excellentes conditions d'accueil.

Comme vous le relevez, les besoins de garde sont de plus en plus importants et les demandes que nous recevons chaque année dépassent largement le nombre de places disponibles. La commune de Thônex et la FJT sont conscientes de cette problématique et tentent d'augmenter le nombre de places. L'ouverture de l'EVE Clair-Val en avril 2021 a permis de proposer 18 places supplémentaires. Toutefois, les structures d'accueil petite enfance sont soumises aux règles du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) qui définit notamment la capacité d'accueil en fonction de la taille et organisation des locaux. En ce sens, nous ne pouvons augmenter le nombre d'enfants accueillis dans nos locaux actuels.

Avant de répondre plus précisément aux questions figurant dans votre courrier, je vous confirme que des collaborations, telles que le partenariat mentionné avec la SGIPA, existent sur Thônex. C'est notamment le cas dans le quartier de Clair-Val où un projet intergénérationnel a été mis sur pied entre notre structure d'accueil et l'immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

Cette collaboration se caractérise par des rencontres régulières, soit des moments de partage lors d'événements bien précis entre les enfants et les pensionnaires de l'IEPA.

En complément des informations ci-dessus, voici mes réponses à vos questions.

#### Questions/Réponses:

*Est-ce qu'un état des lieux a été effectué s'agissant des besoins de places de crèche sur la commune de Thônex?*

Le taux d'offre est établi sur la base du nombre d'enfants de 0 à 4 ans et du nombre de places disponibles. A ma connaissance, il n'existe pas de cartographie complète des places existantes, intégrant les crèches publiques et privées. Pour les crèches publiques, je peux vous indiquer que le taux d'offre s'élève à 31%.

*Est-ce que la commune de Thônex envisage l'ouverture d'une crèche publique supplémentaire dans les 5 ans sachant par ailleurs l'accroissement non négligeable de la population thonésienne à la suite du projet des communaux d'Ambilly ?*

La FJT a exprimé en 2019 qu'elle souhaitait ouvrir et gérer une nouvelle crèche publique dans le quartier de Belle-Terre (communaux d'Ambilly). Cette demande à la commune de Thônex a été réitérée cette année en vue de la prochaine étape de construction.

*Est-ce qu'il existe une liste de crèches publiques et privées existantes sur la commune de Thônex à disposition de la population ? J'ai constaté que sur le site de la commune, il n'y a que les crèches publiques qui sont mentionnées. Pourquoi ?*

La FJT figure sur le site internet de la commune de Thônex en raison du contrat de prestations qui lie les deux parties. Comme évoqué plus haut, la FJT n'a pas de liste de crèches existantes. Au niveau des crèches privées, il faut également prendre en considération les éventuelles crèches d'entreprise et il n'est pas certain que la commune ait une visibilité sur ce point.



*Est-ce envisageable d'aider financièrement les familles qui ne peuvent assumer une inscription dans une crèche privée faute de places dans une crèche publique ? Par la négative, préciser pourquoi ?*

Pour la rentrée scolaire 2023, la commune de Thônex a mis sur pied un partenariat avec une crèche privée dans le quartier de Belle-Terre, finançant 10 places au sein de cette dernière. Le prix de pension facturé aux parents est calculé sur la base du barème que nous appliquons au sein de nos structures d'accueil.

Est-ce envisageable que la commune entre en matière pour un partenariat avec les crèches publiques versus crèches privées concernant les activités diverses destinées à l'épanouissement *des* enfants? Par la négative, préciser pourquoi?

DANS LE CADRE DU PROJET DE PARTENARIAT MENTIONNE A LA QUESTION PRECEDENTE, DES LIENS ENTRE LA CRECHE PRIVEE ET LA FJT SERONT ETABLI, BIEN QUE CHAQUE ENTITE AIT SON PROPRE PROJET PEDAGOGIQUE.

De plus, est-il envisageable que des projets communs tels que les fêtes entre les crèches soient possibles ? Par la négative, préciser pourquoi?

La FJT n'est pas opposée à ce que des projets communs voient le jour. Ces projets existent d'ores et déjà au niveau des trois structures d'accueil petite enfance gérées par la FJT.

Au nom du Conseil Administratif

Marc Kilcher  
Conseiller Administratif délégué

## 12. Propositions individuelles

- **Crèches (cf. supra point 11)**

**Mme Alimi** souhaiterait que sa question écrite apportée lors de la dernière séance de Conseil municipal soit ajoutée au PV, au sujet des crèches. De plus, elle remarque que les réponses apportées étaient insuffisantes mais qu'après avoir pris contact avec M. Ducret sur conseil de M. Kilcher, elle a reçu des informations complémentaires. Ce jour, d'autres questions stratégiques ont été laissées en suspens, notamment :

- pourquoi les crèches privées ne sont pas référencées sur le site de la commune ?
- pourquoi et comment se fait le choix d'un partenariat avec une crèche privée plutôt qu'une autre ?
- n'est-il pas dommage, étant donné le besoin des familles à Thônex, que les crèches privées prennent des enfants d'autres communes ?

Par ailleurs, en consultant le site de l'Office cantonal de la petite enfance (OCPE), Mme Alimi a trouvé un tableau qui indique le nombre de places de crèches à disposition des familles à Thônex. Or, la commune a un taux actuel de 18.6% soit



18.6 places pour 100 enfants, incluant les crèches privées. Le taux d'offre global de toutes les communes est de 31.9% ce qui démontre que Thônex est bien en-dessous de la moyenne. D'autre part, ce taux d'offre à Thônex risque de diminuer sachant que la population dans la commune augmente. De surcroît, en 2029, l'OCPE souhaite que toutes les communes atteignent au minimum un taux d'offre de 44%. Ce taux va être difficilement atteignable par Thônex. Finalement, Mme Alimi informe de l'élaboration prochaine d'une motion portant sur ce sujet dans le proche à l'avenir.

**M. Ruppen** précise que le taux d'offre à Thônex est encore pire qu'indiqué car il s'agit de 18.6 places sur 100 demandes de parents et non pas sur le nombre d'enfants. **Mme Alimi** remercie M. Ruppen pour cette précision.

- **Chanson de la soirée culturelle**

**M. Calame** remercie les autorités et service culturel de la commune pour la soirée de samedi dernier. Il se demandait si le texte de la chanson finale pourrait être transmise aux membres du Conseil municipal en guise de souvenir, à condition que les droits d'auteur soient respectés.

**M. da Silva** indique que la vidéo a été publiée sur internet mais elle a été malheureusement enlevée pour des questions de droits d'auteur. Les contrats liant la commune aux artistes en question stipulaient une non-diffusion des contenus.

- **Vidéoprotection des bennes à déchets**

**M. Knörr** informe de l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les déchets et de la possibilité d'utiliser la vidéoprotection pour dénoncer les contrevenants-es qui déposeraient leurs déchets en dehors des horaires ou à côté des bennes.

### **13. Divers**

**Mme Mancini** revient sur le point de l'invitation de la culture. Elle interprète la phrase « merci de confirmer » comme impliquant qu'elle doit soit confirmer sa présence soit s'abstenir de répondre.

*Faute de remarques supplémentaires, **Le Président** lève la séance à 22h19.*